



**VILLE D'AUBIÈRE**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**IN EXTENSO DE LA SESSION DU**

**JEUDI 26 JUIN 2014**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

SINSARD Christian  
CROUZET Éric  
PUGLIESE Marie-Angèle  
SOULIGNAC Vincent  
LUCARD Josette  
FORTÉ Montserrat  
GUITTON Florent  
MONTAGNON Christine  
CHASSAIGNE Alain  
FOURTIN-GIRAUD Marie-Thérèse  
BEAUDOUIN Brigitte  
CHAZOULE Michel  
MANIEL Jean-Yves  
GILLIET Laurent  
SIOLY Françoise  
FILHOL Cédric  
MAURER Sébastien  
SCOZZARI Élizabeth  
AHMED-HAVET Delphine  
BILLOIS Stéphane  
AIGUESPARSES Claude  
SZCZEPANIAK Éléonore  
PORTIER Isabelle  
BRIAT Agnès  
BERNARD Florent  
CASILDAS Sylvain  
SALDO Didier  
LOZANO Nicole

**ABSENTS EXCUSES :**

BELLEROSSE Martine (ayant donné un pouvoir à FORTE Montserrat)

## **SOMMAIRE**

<u>A - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....</u>	<u>6</u>
<u>B - DÉLIBÉRATIONS AVEC VOTE.....</u>	<u>6</u>
<u>I - Finances.....</u>	<u>7</u>
<u>1. Délibération n°72-06-2014 : Commune – Approbation du compte administratif 2013.....</u>	<u>7</u>
<u>2. Délibération n°73-06-2014 : Commune – Affectation des résultats de fonctionnement 2013.....</u>	<u>17</u>
<u>3. Délibération n°74-06-2014 : Commune – Approbation du compte de gestion 2013.....</u>	<u>18</u>
<u>4. Délibération n°75-06-2014 : Assainissement – Approbation du compte administratif 2013.....</u>	<u>18</u>
<u>5. Délibération n°76-06-2014 : Assainissement – Affectation des résultats d'exploitation 2013.....</u>	<u>18</u>
<u>6. Délibération n°77-06-2014 : Assainissement – Approbation du compte de gestion 2013</u>	<u>19</u>
<u>7. Délibération n°78-06-2014 : Décision modificative n° 01 – Autorisation spéciale – Commune.....</u>	<u>19</u>
<u>8. Délibération n°79-06-2014 : Décision modificative n° 01 – Autorisation spéciale – Assainissement.....</u>	<u>20</u>
<u>9. Délibération n°80-06-2014 : Approbation des tarifs publics de la restauration scolaire et des activités périscolaires.....</u>	<u>21</u>
<u>10. Délibération n°81-06-2014 : Réévaluation du tarif public de la garderie périscolaire.....</u>	<u>22</u>
<u>11. Délibération n°82-06-2014 : École de musique – Bourses de musique 2013-2014.....</u>	<u>23</u>
<u>12. Délibération n°83-06-2014 : École de musique – Bourses de musique 2013-2014.....</u>	<u>23</u>
<u>13. Délibération n°84-06-2014 : Affiliation au Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel (CRCESU).....</u>	<u>24</u>
<u>14. Délibération n°85-06-2014 : Approbation du barème de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et des tarifs publics du multi-accueil municipal pour 2014.....</u>	<u>24</u>
<u>15. Délibération n°86-06-2014 : Rapport sur les actions menées en 2013 par la ville d'Aubière au regard de la perception de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU).....</u>	<u>25</u>
<u>16. Délibération n°87-06-2014 : Activités périscolaires – Partenariat entre la commune d'Aubière, l'Amicale Laïque et le Comité Départemental de hand-ball.....</u>	<u>26</u>
<u>17. Délibération n°88-06-2014 : Activités périscolaires – Partenariat entre la commune d'Aubière et l'association Clermont-Ferrand Échecs.....</u>	<u>27</u>

18. Délibération n°89-06-2014 : Activités périscolaires – Subvention au Comité Départemental de badminton du Puy-de-Dôme.....	27
II - Personnel.....	27
19. Délibération n°90-06-2014 : Création d'un poste d'attaché territorial pour le poste de Directeur Général Adjoint des Services.....	27
III - Administration générale.....	28
20. Délibération n°91-06-2014 : Jury d'assises 2013 – Désignation des Jurés d'assises....	28
21. Délibération n°92-06-2014 : Délégation du Conseil Municipal au Maire : Article L. 2122-22 du Code des Communes.....	29
22. Délibération n°93-06-2014 : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) : Désignation des représentants du Conseil.....	29
23. Délibération n°94-06-2014 : Mandat spécial pour la coordination, le suivi global de l'Agenda 21.....	30
24. Délibération n°95-06-2014 : Comité de la Vie Locale : organisation et fonctionnement.	31
25. Délibération n°96-06-2014 : Périmètre scolaire : modifications.....	34
26. Délibération n°97-06-2014 : Modification du règlement intérieur du multi-accueil municipal.....	35
IV - Intercommunalité.....	36
27. Délibération n°98-06-2014 : Clermont Communauté : modification statutaire de Clermont Communauté – Composition du bureau.....	36
28. Délibération n°99-06-2014 : Clermont Communauté : Commission Intercommunale des Impôts Directs – Désignation de deux candidats commissaires.....	40
V - Environnement - Cadre de vie.....	41
29. Délibération n°100-06-2014 : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).....	41
30. Délibération n°101-06-2014 : Urbanisme – Travaux de ravalement de façade.....	41
31. Délibération n°102-06-2014 : Procédure d'incorporation dans le domaine public des voies privées – Lotissement « Les Hameaux du Pourliat » impasse et rue des Mésanges..	42
32. Délibération n°103-06-2014 : Procédure d'incorporation dans le domaine public des voies privées – Lotissement « Les Louisianes » allée Claude Debussy.....	42
33. Délibération n°104-06-2014 : Modification simplifiée n° 02 du Plan Local d'Urbanisme.	44
34. Délibération n°105-06-2014 : Rachat d'immeubles par EPF-SMAF – Parcelle BE 34....	45
35. Délibération n°106-06-2014 : Cession foncière – Parcelle BE 34.....	45
36. Délibération n°107-06-2014 : Cession foncière – parcelles AT 285 et 286.....	46
37. Délibération n°108-06-2014 : Cession foncière – une partie des parcelles AT 338 et 339.....	46

38. Délibération n°109-06-2014 : Vente de terrains communaux situés dans la ZAC de Malmouche à la SAEM de la ville d'Aubière.....47

C - INFORMATIONS SUIVIES D'UNE DÉLIBÉRATION SANS VOTE.....49

39. Délibération sans vote n°02-06-2014 : Décision prise dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales : Point sur les alinéas n° 04 et n° 16.....49

40. Délibération sans vote n°03-06-2014 : Logidôme – Rapport d'activité 2012.....51

*La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. le Maire.*

**M. LE MAIRE.-** Bonsoir. Nous allons démarrer ce dernier Conseil Municipal avant les vacances. Il y a quelques places vides, mais j'ai quelques retards annoncés pour lesquels on m'a fait passer des pouvoirs. Ce Conseil Municipal sera consacré en grande partie au compte administratif et à l'affectation des résultats de fonctionnement 2013.

Sera absente Martine BELLEROSE, qui a donné un pouvoir à Montserrat FORTE.

Les autres sont des retards :

- Mme Éléonore SZCZEPANIAK va arriver un peu en retard, elle a donné pouvoir à Laurent CASILDAS ;
- Laurent GILLIET, qui est au Conseil d'Administration du SMTC, a dit qu'il essaierait de s'en dégager au plus tard à 19 heures, donc il nous rejoindra après. En attendant, il a donné un pouvoir à Marie-Thérèse FOURTIN ;
- Jean-Yves MANIEL est aussi retardé pour des raisons professionnelles et a donné un pouvoir à Florent GUITTON ;
- Marie-Angèle PUGLIESE va arriver aussi dans un moment, elle a donné un pouvoir à Françoise SIOLY.

Le *quorum* étant atteint, nous allons pouvoir démarrer.

Comme d'habitude, veuillez à éteindre les téléphones portables, s'il vous plaît.

#### **A - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Ce soir, la secrétaire de séance est Marie-Thérèse FOURTIN. Nous lui expliquerons le travail qu'il faut faire. Il est essentiellement fait derrière moi.

Ce soir, il y aura 18 délibérations ayant trait aux finances, 8 à l'administration générale et au personnel et 10 à l'environnement et cadre de vie. C'est pour les délibérations avec vote. Il y aura également 2 délibérations sans vote.

#### **B - DÉLIBÉRATIONS AVEC VOTE**

## **I - Finances**

### **1. Délibération n°72-06-2014 : Commune – Approbation du compte administratif 2013**

Rapporteur : M. Florent GUITTON

Je vais passer le micro à Florent GUITTON, sachant que c'est lui qui va être le Président de séance. C'est la règle ; le Maire n'a pas le droit d'être juge et partie. Non seulement, je ne peux pas présider le point qui a trait au compte administratif, mais en plus, je crois que je vais devoir sortir, comme d'habitude, au moment du vote du compte administratif.

**M. GUITTON.-** Merci, Christian. Bonjour à toutes et à tous.

Ce Conseil Municipal, comme l'a exposé Christian, a trait notamment au compte administratif 2013, que je vais vous présenter et que vous avez tous eu dans votre boîte par l'intermédiaire du document préparatoire au Conseil Municipal.

*(Projection de document)*

En termes d'introduction et de généralités, le budget 2013 de la commune a été voté à hauteur de 13 616 750 € pour l'ensemble des deux sections (fonctionnement et investissement). Il a fait l'objet de trois décisions modificatives pour un montant total de 3 886 377,38 € pour prendre en compte les résultats de 2012 et les restes à réaliser, les ajustements des recettes après modification pour un montant de 173 100 € et le transfert à l'investissement pour un montant de 576 917,95 €.

Au 31 décembre 2013, le budget s'équilibre à hauteur de 17 503 127,38 €. Les dépenses sur les deux sections sont réalisées à hauteur de 80,04 %, les recettes à hauteur de 88,54 %.

La commune a contracté quatre emprunts durant l'année 2013 pour un montant global de 2,4 M€.

Si nous rentrons dans le détail des dépenses de fonctionnement, vous avez toutes les charges. Sur les *slides* qui suivent, nous reviendrons plus en détail sur chacune des charges que vous visualisez à l'écran :

- pour les charges générales, nous avons budgétisé 2 124 527 € et nous avons réalisé 2 060 206 €, avec un pourcentage d'exécution de 96,98 % ;
- pour les charges de personnel, nous avons budgétisé 3 946 300 € et nous avons réalisé 3 939 908 €, soit une exécution de 99,84 % ;
- pour tout ce qui est atténuation de produits, nous avons budgétisé 25 662 € et nous avons réalisé 25 617 € ;
- pour les charges de gestion courante, nous avons budgétisé 1 530 064 € et nous avons réalisé 1 503 386 €, pour un pourcentage d'exécution de 98,26 % ;
- pour les charges financières, nous avons budgétisé 274 417 € pour un réalisé de 256 069 €, soit un pourcentage d'exécution de 93,31 % ;
- pour les charges exceptionnelles, nous avons budgétisé 62 900 € et nous avons réalisé 56 395 €, soit un pourcentage d'exécution à 89,66 %.

Nous avons un total de dépenses réelles budgétisées de 7 933 870 €, pour un réalisé de 7 841 537 €, avec un pourcentage d'exécution des dépenses réelles de 98,46 %, auquel s'ajoutent les opérations d'ordre d'un montant de 662 752 € et le virement de 571 684 €. Cela nous donne un total de 8 504 290 €, soit un pourcentage d'exécution de 90,97 %, comme je l'ai dit juste avant.

Nous avons ici une représentation du tableau précédent pour dire que le gros poste budgétaire correspond à la masse salariale à 46,33 %. L'autre poste à 24,23 % correspond aux charges à caractère général ; nous verrons tout ce qu'il y a à l'intérieur. Ensuite, pour 17,68 %, nous avons les subventions aux associations et les indemnités d'élus.

Nous avons maintenant les charges poste par poste.

Pour les charges à caractère général, nous avons un montant réalisé de 2 060 264,39 € exécuté à 96,98 %. À noter quelques dépassements de crédit qui ont concerné principalement l'énergie avec plus 27 774 €, soit un pourcentage de 8,21 %. Nous pouvons l'expliquer par la météo – nous avons eu un hiver un peu plus long – mais également par la hausse des tarifs. Concernant la maintenance, notamment tout ce qui est interventions alarme, informatique en termes de contrôles, nous avons plus 24 135 €, soit une hausse de 14,71 %. Nous avons le versement des organismes de formation à plus 20 834 €, soit plus 47,82 %, dus notamment aux nouvelles embauches sur la commune.

J'ai cité les quatre diminutions les plus marquantes :

- l'entretien de terrains à moins 30 592 €, soit moins 36,86 % ;
- les fournitures de voirie à moins 20 000 € environ, soit moins 45 % ;
- les honoraires à moins 18 105 €, soit moins 38,52 % ;
- les fournitures administratives à moins 17 905 €, soit un pourcentage de moins 44,26 %.

Je précise que tout ceci est en rapport avec ce qui avait été budgété préalablement sur l'année 2013.

Pour les charges de personnel, nous avons un montant réalisé de 3 939 809 €, soit une exécution à 99,84 %. Comme vous l'avez vu, elles prennent notamment en compte :

- le recrutement pour le multi-accueil ainsi que le poste de coordinateur enfance jeunesse ;
- tout ce qui est glissement vieillesse technicité ;
- l'augmentation du SMIC horaire ;
- l'augmentation des constantes de charges ;
- les avancements de grade et promotions internes ;
- les emplois saisonniers, les remplacements et les astreintes.

À noter également – je prédis peut-être une question – le recrutement en séance du 24 avril dernier d'un agent d'animation qui n'est pas rentré dans ce cadre, mais je tiens à le dire parce qu'on parle du multi-accueil et pour répondre à une question future.



Concernant les charges de gestion courantes, nous avons un montant réalisé de 1 503 386 €, soit un pourcentage d'exécution de 98,26 %. Cela prend en compte :

- les subventions de fonctionnement aux associations pour un montant de 696 757,92 €. Rentre notamment dans ce gros montant la subvention à 2AL et 2AM ;
- les subventions au CCAS pour 473 000 € ;
- les indemnités d'élus ;
- les frais de formation des élus ;
- les cotisations de retraite et de Sécurité Sociale pour les élus ;
- la coopération décentralisée pour 10 000 € ;
- les subventions pour les ravalements de façade avec le PACT ARIM pour 1 377 €, montant relativement faible ;
- la contribution au SIEG (Syndicat d'Électricité et de Gaz) pour environ 50 000 € ;
- la contribution pour l'école Saint-Joseph pour 32 700 €. À noter que nous avons un effort d'environ 900 € par élève ;
- la participation au budget assainissement pour 62 000 € ;
- le reversement de la part due au relais d'assistantes maternelles et à la Causerie pour 6 200 € ;
- la participation pour les impôts fonciers pour l'EPF-SMAF à hauteur d'environ 7 600 € ;
- le remboursement du fonctionnement du Cossec pour 7 500 € ;
- les divers pour 1 800 €.

En termes de recettes, nous avons :

- des produits et services pour un montant budgétisé de 262 200 € et un réalisé de 289 169 €, soit un pourcentage d'exécution de 110 %. Cela correspond à tout ce qui est prestation de la municipalité, à savoir notamment la restauration scolaire et la garderie ;
- des impôts et taxes budgétisés à 6 574 300 € pour un réalisé de 6 864 231 €, soit un pourcentage d'exécution en hausse de 4,41 %. Nous retrouvons là-dedans la taxe d'habitation, la taxe foncière, la taxe sur le foncier non bâti mais également les subventions de Clermont Communauté et la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure) ;
- les dotations, à savoir tout ce qui est Etat et CAF, pour un montant budgétisé de 1 481 200 € et un réalisé de 1 524 160 €, soit un taux d'exécution de 102,90 % ;
- les produits de gestion, tout ce qui est redevance du marché dominical et locations diverses, pour un montant budgétisé de 49 500 € et un réalisé de 51 433 €, soit un pourcentage d'exécution de 103,91 % ;
- les produits financiers, à savoir les échanges fonciers avec l'EPF-SMAF notamment, budgétisés à 37 000 € et réalisés à 37 083 € ;

- les produits exceptionnels, à savoir tout ce qui est cession de matériel et de terrains, budgétisés à 118 861 € et réalisés à 128 618 € ;
- les atténuations de charges, à savoir le remboursement par rapport aux salariés en arrêt maladie sur lesquels nous avons une recette une fois le salarié revenu, avec un montant budgétisé de 112 620 €, un réalisé de 89 279 € – on peut s'en féliciter parce qu'on a eu moins d'arrêts maladie que budgétisé – pour un pourcentage d'exécution de 79,27 %.

Cela nous donne un total des recettes réelles budgétisées de 8 635 681 €, pour un réalisé de 8 983 976 €, soit un pourcentage d'exécution de 104,03 %, auquel on rajoute les opérations d'ordre et les excédents reportés, ce qui nous donne un réalisé de 9 557 526 €, avec un pourcentage d'exécution de 96,89 %.

Je passe ensuite, comme pour le poste dépenses de fonctionnement, sur les recettes pour vous donner un ordre d'idées. Nous avons les impôts et taxes pour 75,78 % correspondant à nos recettes de fonctionnement. Le poste à 16,83 % concerne tout ce qui est dotations et subventions. Ensuite, vous avez les postes « marginaux » que nous avons vus tout à l'heure.

Si nous rentrons dans le détail, comme nous l'avons vu, les recettes réelles ont fait l'objet d'un recouvrement de 104 %. Je vous ai présenté les principaux postes qui ont vu leurs recettes augmenter. Je prends l'exemple de la première ligne. Quand on voit la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure), nous avons un réalisé de 371 983 € et un budgétisé de 220 000 €. C'est pour que chacun comprenne le tableau que vous avez devant les yeux. Concernant la taxe sur les droits de mutation, nous avons eu plus 58 000 €. Pour les dotations de Clermont Communauté, nous avons sous-budgétisé ce poste. Nous avons eu 53 000 € en plus. Concernant les redevances du marché, nous avons eu un petit bonus d'environ 9 000 €. Pour la redevance sur la restauration scolaire, nous avons eu plus d'enfants, donc plus de produits, soit plus 40 000 €. Pour la taxe de séjour, nous avons plus de vacanciers qui séjournent dans nos hôtels, soit plus 9 000 € environ. Pour les produits de cession, nous avons eu 42 000 €, ce que nous n'avons pas budgétisé. Pour la participation de la CAF, nous avons eu un surplus de 30 000 €.

Une fois que nous avons vu tout cela en termes de dépenses et de recettes, nous avons le résultat de la section de fonctionnement. Je reprends le chiffre que nous avons vu tout à l'heure. En dépenses, nous avons 8 504 290,42 €. En termes de recettes, nous avons 9 027 778,61 €. Cela nous donne un excédent d'exercice de 553 236,19 €, auquel on ajoute l'excédent reporté de 2012 pour 646 665,95 €. Cela nous donne un excédent de clôture sur l'année 2013 de 1 199 902,14€.

Nous allons passer à l'investissement. C'est la même chose. Nous avons :

- le remboursement d'emprunts budgétisé à 896 400 €, réalisé à 368 836 €. Nous avons déjà expliqué la différence en commission donc je passe très vite. Ce sont les 500 000 € que nous avons en ligne de trésorerie qui n'ont pas été mouvementés sur l'année 2013, donc nous avons un pourcentage d'exécution de 41,61 % ;
- les immobilisations incorporelles, à savoir tout ce qui est honoraires et logiciels, budgétisées à 978 984 €, réalisées à 27 232 €. Je passe les pourcentages d'exécution. Vous les avez à l'écran, juste à côté ;
- les subventions d'équipement – c'est tout ce qui est relatif au SIEG, le Syndicat d'Électricité et de Gaz – budgétisées à 122 100 € et réalisées à 71 036 € ;

- les immobilisations corporelles – c'est tout ce qui est aménagement divers et travaux terminés – budgétisées à 1 519 417 €, réalisées à 1 188 873 € ;
- les travaux en cours budgétisés à 3 987 838 €, réalisés à 3 568 530 € ;
- les autres immobilisations financières – c'est tout ce qui est remboursement à l'EPF-SMAF – pour un montant budgétisé de 158 800 € et un montant réalisé de 150 780 € ;
- les dépenses imprévues budgétisées à 20 000 € et réalisées à 0 € ;
- les dotations en fonds divers – c'est suite au changement sur la taxe locale d'équipement, qui devient la taxe d'aménagement – budgétisées à 21 680 €, réalisées à 21 673 €. C'est un remboursement du fait du changement de taxe ;
- l'intégration sur les lotissements budgétisée à 35 000 €, réalisée à 0 €.

Cela nous donne des dépenses réelles d'investissement budgétisées à 6 822 221 €, pour un réalisé de 5 396 962 €, auxquelles on rajoute les opérations d'ordre et les opérations de patrimoine, ce qui nous donne un budgétisé de 8 154 471 € et un réalisé de 5 504 555 €, soit un pourcentage d'exécution de 67,50 %.

Comme tout à l'heure, nous avons une visibilité à l'écran. Le plus gros poste en vert à hauteur de 64,83 % correspond aux travaux en cours. Le poste à 21,60 % correspond aux travaux achevés, terminés. Ensuite, vous avez les postes que nous avons vus tout à l'heure. Je ne vous présente que les plus importants.

Si nous rentrons dans le détail, ligne par ligne, de ce que nous avons vu tout à l'heure, en termes d'immobilisations incorporelles, nous voyons la modification du PLU et les documents d'urbanisme, tout ce qui est numérisation du cadastre, la réalisation du plan communal de sauvegarde, l'acquisition de logiciels et de licences, mais également les honoraires versés dans le cadre de la campagne de ravalement des façades via le PACT ARIM.

Ensuite, concernant tout ce qui est acquisitions et travaux pour 1 188 873 €, nous pouvons noter :

- les travaux de voirie pour un montant de 322 215 €. Je vous passe l'ensemble des rues que nous avons réalisées. J'en cite quelques-unes : Nationale, les Gravins, Magenta, Voltaire, Moulins, Chambon, etc. Nous avons également le parking du Cossec ;
- les travaux sur les bâtiments scolaires pour un montant de 112 437 € ;
- les autres bâtiments publics pour un montant de 217 587 €. C'est la réfection de la toiture du musée, la toiture du concierge au stade Bonhomme, la toiture de la Tour du Rossignol, l'extension du hangar sur les ateliers municipaux, la régulation du chauffage à Pladner et le raccordement du gaz naturel pour le chauffage de l'église ;
- les matériels roulants, à savoir la balayeuse, le Renault Kangoo et le Fiat Ducato, pour un montant de 106 363 € ;
- les autres matériels et outillages pour un montant de 39 720 € ;
- les matériels informatiques et de bureau, mobilier, pour un montant de 183 689 €, notamment une grosse somme par rapport au mobilier du Pôle Petite Enfance ;

- les autres immobilisations corporelles pour 93 203 €.

*(Entrée de Mme PUGLIESE)*

Nous avons ensuite les travaux en cours pour 3 568 530,51 €.

Sur les bâtiments, nous avons 2 541 331 €. C'est une grosse somme due notamment à :

- la salle de la Croisée des Vignes pour un montant d'environ 700 000 € ;
- l'extension de la cantine Vercingétorix de façon à pouvoir répondre à la demande récurrente d'enfants fréquentant le restaurant scolaire ;
- la réalisation du Gidon et du Cosec. Le Cosec est toujours en réhabilitation sur la petite et la grande salle ;
- la construction du Pôle Petite Enfance pour environ 1,4 M€ ;
- l'aménagement de la porte automatique du hall d'entrée de la mairie pour 20 000 € ;
- l'accessibilité de la mairie et de l'église pour 38 000 € ;
- les travaux de maçonnerie du parking Saint-Verny, qui peuvent rentrer dans le cadre de l'accessibilité également, pour un montant d'environ 38 000 € ;

Concernant tout ce qui est voirie, pour un montant de 691 578 €, nous avons :

- l'aménagement du parking Saint-Verny pour 155 000 € ;
- l'aménagement des rues Saint-Loup et Molière pour 43 000 € ;
- l'aménagement rues Casati / Forest, notamment par rapport à l'implantation du Pôle Petite Enfance, pour 287 000 € ;
- l'aménagement du haut de la rue de la République pour environ 200 000 € ;
- l'aménagement du Square Knox, place des Ramacles, pour 6 219 € ;
- une petite somme de 317,92 € pour terminer l'aménagement de la rue Charas ;

Nous avons également les 250 000 € récurrents depuis maintenant trois ans pour la ZAC de Malmouche.

Voilà pour les dépenses.

Pour les recettes d'investissement, nous avons :

- les dotations et réserves – on retrouve dans ce chapitre la taxe locale d'équipement et la taxe d'aménagement, le fonds de compensation de la TVA et tout ce qui est excédent de fonctionnement – pour un budgétisé de 2 410 146 €, un réalisé de 2 306 850, soit un pourcentage d'exécution de 95,71 % ;
- des produits de cession budgétisés à 1 300 €, un réalisé à 0 ;
- les subventions – c'est tout ce que nous touchons de la part du Conseil Général, donc subvention départementale, mais également de la CAF et, pour la dernière année malheureusement, les amendes de police d'un montant d'environ 60 000 € –

budgetisées à 1 180 600 €, réalisées à 842 489 €, soit un pourcentage d'exécution de 71,36 % ;

- les emprunts budgetisés à 2 900 359 €, réalisés à 2 400 850 € avec, comme tout à l'heure, la ligne de trésorerie non mouvementée de 500 000 € ;
- les immobilisations – c'est tout ce qui est dû au terrain de la zone de Malmouche *via* l'EPF-SMAF pour un montant de 180 000 €, mais également tout ce qui est économie d'énergie pour la chaudière du Gidon – budgetisées à 183 400, réalisées à 192 968 €, soit un pourcentage d'exécution au-delà de ce qui était budgetisé ;
- l'intégration des lotissements budgetisée à 35 000 €, réalisée à 0.

Cela nous donne des recettes réelles de 6 710 805 € et un réalisé de 5 743 157 €, soit un pourcentage d'exécution de 85,60 %, auxquelles on ajoute :

- en budgetisé le virement, le fonctionnement sur l'investissement 2013, c'est-à-dire l'autofinancement de 771 684 € ;
- les opérations d'ordre – c'est tout ce qui a trait aux amortissements des biens et meubles – budgetisées à 613 101 €, réalisées à 662 752 €, soit un pourcentage d'exécution de 108,10 % ;
- les opérations patrimoniales – c'est l'évaluation *via* les notaires ou les Domaines des terrains achetés à l'euro symbolique au niveau de la commune – budgetisées à 58 880 €, réalisées à 34 042 €.

Cela nous donne un total budgetisé de 8 154 471 €, un réalisé de 6 439 953 €, soit un pourcentage d'exécution de 78,97 %.

Comme tout à l'heure, nous retrouvons une répartition des recettes d'investissement. En jaune, nous avons la taxe locale d'équipement et la taxe d'aménagement pour 35,82 %, l'emprunt pour 37,28 % qui est retranscrit en bordeaux sur le *slide* et les subventions du Conseil Général, de la CAF notamment, pour 13,08 %.

Comme j'en ai parlé tout à l'heure, je vais passer plus vite sur le montant global et détailler plus sur les recettes réelles d'investissement. Nous avons :

- un excédent de fonctionnement capitalisé de 1 895 346 € ;
- l'emprunt pour 2,4 M€ ;
- le fonds de compensation de TVA pour 304 790 € ;
- la taxe locale d'équipement pour 106 713 € ;
- les amendes de police pour 57 287 €. Nous verrons que nous ne les aurons plus sur l'année 2014 ;
- les subventions pour 785 202 € ;
- les autres recettes pour 192 968 €.

Cela nous donne un résultat de la section d'investissement de 5 504 555,45 € en termes de dépenses, de 6 439 953,30 € en termes de recettes, soit un excédent de l'exercice de

935 397,85 €, auquel on ajoute le déficit reporté sur l'année 2012 de 1 207 061,19 €, soit un déficit de clôture de 271 663,34 € sur l'année 2013.

C'est la dernière diapositive que j'ai à vous présenter avec le résultat total de la section de fonctionnement et d'investissement. Nous avons des dépenses de fonctionnement pour un montant de 8 504 290,42 €, des recettes de fonctionnement de 9 057 526,61 €, ce qui nous donne un excédent sur l'exercice de 553 236,19 €, auquel on ajoute un excédent reporté de 2012 de 646 665,95 €, ce qui nous donne un excédent de clôture de fonctionnement de 1 199 902,14 €.

Sur la section d'investissement, nous avons des dépenses réalisées à 5 504 555,45 €, des recettes d'investissement pour un montant de 6 439 953,30 €, soit un excédent de l'exercice de 935 397,85 €, auquel on ajoute le déficit reporté sur l'année 2012 de 1 207 061,19 €. Cela donne un déficit de clôture d'investissement de 271 663,34 €.

J'en ai terminé pour la présentation du compte administratif 2013. Je laisse la place aux questions. Y en a-t-il ?

**M. CASILDAS.-** Bonsoir à tous. Je n'ai pas de question, juste une explication de vote. La vie municipale est ainsi faite qu'aujourd'hui, on nous demande de voter le compte administratif 2013, qui correspond au budget qui a été voté en décembre 2012. Comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, il y a quelques semaines, lors d'une rencontre avec le personnel municipal, beaucoup des élus du Conseil actuel sont nouveaux. Il y a eu un important renouvellement en mars 2014. Une grande partie d'entre nous n'était pas là au moment du vote du budget. On nous demande donc de voter l'exécution d'un document que nous n'avons pas vu. Sans aucun élément, nous ne pourrions voter ni pour ni contre. Par honnêteté intellectuelle, et pour cette année exceptionnellement, nous vous accordons le bénéfice du doute et nous nous abstiendrons sur le vote du compte administratif.

**M. GUITTON.-** Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. SALDO.-** Oui. J'avais une question concernant le compte 65. Dans les dépenses de fonctionnement, les autres charges courantes ont augmenté de 50 % entre 2012 et 2013. D'où vient cette augmentation de 50 %, puisqu'on est passé de 1 000 K€ à 1 500 K€ ?

**M. GUITTON.-** Y a-t-il d'autres questions ? Je les prendrai toutes à la fin.

**Mme LOZANO.-** Vous nous demandez d'approuver le compte administratif. Le compte administratif est un exercice purement comptable et les comptes sont certifiés exacts par le comptable public. On ne peut donc que supposer, même certifier, que tout est juste. En revanche, il est intéressant, dans ce compte administratif, de se pencher sur ce que peuvent nous apprendre et mettre en lumière ces comptes sur la gestion des deniers publics lors de la fin du dernier mandat. Sans rentrer trop dans le détail, je voudrais faire quelques observations.

Tout d'abord, au niveau des recettes de fonctionnement, par rapport à 2012, le total des recettes réelles reste en légère progression. Les dotations et participations sont, elles aussi, en très légère augmentation. Les impôts et taxes sont, eux aussi, en augmentation de 290 000 € par rapport à l'année 2012.

En revanche, les dépenses de fonctionnement explosent par rapport à 2012. Elles étaient d'environ 7 M€ en 2012 et elles s'élèvent à 8 500 000 € en 2013. Certes, nous avons vu que les charges de personnel ont augmenté pour 630 000 €. Je ne conteste pas du tout les nouveaux services mis en place, notamment au niveau du Pôle Petite Enfance, mais cela n'explique pas la

totalité de l'augmentation.

Concernant les dépenses de fonctionnement, je vous ai entendu, à plusieurs reprises ces dernières semaines, insister sur le fait que vous ne pourrez indéfiniment continuer à augmenter les subventions pour certains services. Je pense à 2AL en particulier. Nous avons entendu cela aussi au CCAS concernant les aides apportées.

Vous avez insisté sur le fait qu'il fallait qu'une réflexion interne de gestion soit engagée. Comment apporter le même service en dépensant moins ? Peut-être mettre en place de nouvelles règles ? Peut-être envisager de limiter le service ? La réflexion est ouverte. Visiblement, cette règle n'a pas été appliquée au sein de la municipalité en 2013. Je ne peux que vous encourager à vous appliquer à vous-mêmes les recommandations faites dernièrement à différentes structures pour le mandat présent.

Les dépenses d'investissement sont en augmentation par rapport à 2012 puisqu'elles s'élèvent à 5 500 000 € environ, mais elles sont surtout en augmentation d'environ 2 M€ par rapport aux années 2010 et 2011, qui étaient de l'ordre de 3,5 M€. Bien évidemment, les d'investissement suivent et elles sont aussi en augmentation, mais faute d'autofinancement, le recours à l'emprunt explose : 2,4 M€ empruntés en 2013. J'ai relevé que l'encours de la dette représente 91,68 % des recettes réelles de fonctionnement, ce qui nous situe nettement au-dessus de la moyenne de la strate qui nous concerne. Ce niveau est de 76,60 % pour notre strate et nous sommes à 91,68 %.

Lors des derniers Conseils Municipaux, pour avoir un tableau sur l'endettement de la commune et connaître les différents emprunts, leur durée, leur montant, vous nous aviez conseillé de le faire nous-mêmes, avec les différents éléments comptables qui nous sont communiqués. Didier SALDO s'y est attelé. Je tiens à le remercier. Je tiens ce tableau à la disposition de toute personne qui serait désireuse d'en prendre connaissance.

Il en résulte que l'annuité des emprunts en cours (capital plus intérêt) s'élèvera fin 2014 à environ 780 000 €, que le montant total des emprunts en cours est de 10 700 000 € et que le remboursement total de ces emprunts s'élèvera à 15 M€. Ce sont donc 4,3 M€ qui partent directement aux banques ; 4,3 M€ qui ne serviront pas directement aux Aubiérais ; 4,3 M€ qui partent en fumée.

Ce tableau nous apprend aussi qu'il faut attendre les années 2020-2021 pour voir les premiers prêts en cours arriver à échéance. Sans vouloir remettre en cause totalement le recours à l'emprunt – il faut bien que les banquiers vivent, eux aussi ! – peut-être faudrait-il revoir nos modes de fonctionnement ?

En Commission Accessibilité, au CCAS, face à des projets que nous ne pouvons financer de suite, nous avons décidé de reporter ces projets et, en attendant, de faire des provisions. Je vous propose de réfléchir à un autre mode de fonctionnement dans lequel on retarde un peu les dépenses, on économise, on crée de l'autofinancement, pour finalement dépenser plus mais réellement en investissement et moins en emprunt. Cette solution aurait sans doute été possible sur certains projets. Lors d'investissements lourds, il n'y a pas d'urgence. Pourquoi avoir fait un tel emprunt en 2013 ? Pour tout boucler rapidement ? Votre gestion des investissements sur 2012 et 2013 nous paraît lourde de conséquences pour les finances de la commune. Pourriez-vous nous dire quelle est la capacité d'autofinancement de la commune ?

Pour conclure, je veux rappeler qu'il y a eu 1 225 000 € d'emprunts en 2012, 2,4 M€ en 2013 et parallèlement, vous ne cessez de nous rappeler que les dotations de l'État diminuent. Je

vous demande donc qui va payer et comment ?

**M. GUITTON.-** Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? (*Néant*)

Monsieur SALDO, pour répondre à votre question, parce que je vois que votre groupe a préparé quelque chose de plutôt construit, c'est bizarre que cette notion vous ait échappé étant donné que vous faisiez partie de la majorité municipale lors de l'ancien mandat. La subvention au CCAS a été augmentée de 83 000 € à 473 111 €, notamment du fait du financement du relais d'assistantes maternelles discuté dans le cadre de l'ancienne majorité, dont Mme LOZANO faisait également partie.

(*Entrée de M. MANIEL.*)

Ensuite, concernant l'intervention de Nicole LOZANO, c'est la sienne, c'est la vôtre, celle de votre groupe. Ce qui est plutôt intéressant à souligner – et je le dis pour la deuxième fois – c'est que, Nicole, vous faisiez également partie de la majorité et, à cette époque, nous n'avons pas entendu dans nos rangs, aussi bien en bureau municipal, qu'en réunion du groupe majorité, ou qu'en Conseil Municipal, des propos aussi forts que ceux que nous entendons aujourd'hui. Il est facile de le dire aujourd'hui.

Effectivement, les dotations diminuent, nous l'avons vu, nous l'avons compris et, malheureusement, nous devons y faire face. Cela dit, nous n'avons pas forcément envie de faire moins avec moins. C'est la discussion que nous avons eue hier, notamment dans le cadre d'une réunion où nous nous sommes trouvés tous les deux. Il est quand même possible, avec une certaine organisation, réorganisation, de pouvoir faire aussi bien peut-être avec moins. C'est le sens de ce que j'ai dit hier et de ce que je redis aujourd'hui.

Qui n'est pas content ou peut se plaindre des investissements réalisés entre 2012 et 2013 ? Qui se plaint aujourd'hui d'avoir un Pôle Petite Enfance ouvert au public, qui accueille 35 berceaux ? Qui se plaint d'avoir un nouveau relais d'assistantes maternelles tout neuf ? Est-ce qu'on se plaint à la Causerie d'avoir été transféré du Théringaud à ce Pôle Petite Enfance ? Je ne crois pas. Qui se plaindra de pouvoir louer à une modique somme la salle partagée pour fêter dignement un mariage, un baptême, un événement familial ou autre ?

Encore une fois, on le sait, les études prennent du temps et dès notre arrivée, dans le cadre de l'ancienne majorité, dont votre groupe faisait partie, nous avons travaillé, notamment sur le dossier du Pôle Petite Enfance. Il a vu le jour en septembre 2013. Nous en étions conscients, il fallait préparer les investissements, nous l'avons fait, nous avons eu recours à l'emprunt. Cela n'a pas été caché. Nous l'avons voté collectivement, dans la majorité.

Effectivement, nous avons eu recours à l'emprunt pour 2,4 M€, mais aujourd'hui, nous avons un service qui tourne, des dépenses de fonctionnement inhérentes à ces services. Nous assumons complètement ces dépenses pour, encore une fois, des services rendus à la population. Quand vous dites « lourds de conséquences », oui et non. Nous arriverons de toute façon à faire un budget avec les collègues du service Finance mais également de la Direction Générale. Merci encore à eux pour le travail qu'ils ont fait et qu'ils feront tout au long de l'année avec moi, comme avec d'autres adjoints ou d'autres élus.

Par rapport à l'autofinancement, effectivement, il est moindre pour 2014. Nous l'avons vu et vous connaissez les chiffres, donc si c'est juste pour répéter des chiffres, nous allons les redonner. De 700 000, il passe à environ 30 000. Effectivement, il diminue. Vous avez tous eu les chiffres, je pense que nous sommes assez transparents dans la façon d'exposer les choses. Nous ne



cachons rien.

*(Entrée de M. GILLIET)*

Ne dites pas que nous allons faire moins avec moins. Notre but est de faire toujours mieux en essayant d'avoir un budget constant pour ne pas avoir une pression au niveau des Aubiérais toujours plus forte.

S'il n'y a pas d'autre intervention, nous allons passer au vote. Monsieur le Maire, je vous demanderai de sortir, s'il vous plaît.

*(M. le Maire quitte la salle du Conseil Municipal)*

Maintenant que Monsieur le Maire est sorti, nous allons pouvoir procéder au vote du compte administratif présenté.

- ◆ Qui vote contre ? *(Néant)*
- ◆ Qui s'abstient ? *(6 voix)*

***La délibération n°72 est adoptée à la majorité.***

*(M. le Maire revient dans la salle du Conseil Municipal)*

## ***2. Délibération n°73-06-2014 : Commune – Affectation des résultats de fonctionnement 2013***

***Rapporteur : M. Florent GUITTON***

**M. GUITTON.-** Nous avons un excédent de la section de fonctionnement de 1 199 902,14 €. Nous vous proposons d'affecter 632 536,26 € à la section d'investissement en budget primitif 2014, c'est-à-dire de participer à l'autofinancement des investissements réalisés en 2014. Cela couvre le déficit de la section d'investissement 2013 qui est reporté sur 2014 pour un montant de 271 663 € en 2013 mais également de financer les restes à réaliser de 2013 sur 2014 qui sont d'un montant de 360 872,92 €.

Ensuite, nous vous proposons de reporter en section de fonctionnement 567 365,88 €, c'est-à-dire tout simplement la différence. L'excédent de fonctionnement sera affecté à la couverture partielle du besoin de financement de la section d'investissement mais également aux restes à réaliser.

Si vous le voulez bien, nous allons procéder au vote.

Y a-t-il des questions, mais je doute qu'il y en ait ? *(Néant)*

- ◆ Qui vote contre ? *(Néant)*
- ◆ Qui s'abstient ? *(6 voix)*

***La délibération n°73 est adoptée à la majorité.***

**3. Délibération n°74-06-2014 : Commune – Approbation du compte de gestion 2013**

Rapporteur : M. Florent GUITTON

**M. GUITTON.-** Comme vous le savez – et c'est la même chose au niveau du CCAS – il y a concordance entre le compte de gestion et le compte administratif. Cette délibération vise tout simplement à approuver le compte de gestion effectué par le trésorier de la commune au service des finances publiques.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

- ◆ Qui vote contre ? (*Néant*)
- ◆ Qui s'abstient ? (*6 voix*)

**La délibération n°74 est adoptée à la majorité.**

**4. Délibération n°75-06-2014 : Assainissement – Approbation du compte administratif 2013**

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

**M. SOULIGNAC.-** Bonjour à tous. Nous allons faire le même exercice pour le budget assainissement, qui comporte bien sûr deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

La section de fonctionnement dégage un excédent le 330 146,77 € et la section d'investissement dégage un excédent de 115 696,94 €.

Y a-t-il des commentaires ? (*Néant*)

- ◆ Qui vote contre ? (*Néant*)
- ◆ Qui s'abstient ? (*6 voix*)

**La délibération n°75 est adoptée à la majorité.**

**5. Délibération n°76-06-2014 : Assainissement – Affectation des résultats d'exploitation 2013**

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

**M. SOULIGNAC.-** Nous avons deux sections : la section d'exploitation et la section d'investissement. Nous avons dégagé un excédent dans la section d'exploitation, donc nous allons voir ce que nous faisons de cet excédent. Il est rappelé que l'excédent d'exploitation est de 330 146,77 €. Il est proposé d'affecter 250 146,77 € à la section d'investissement et de maintenir 80 000 € dans la section d'exploitation.

Y a-t-il des commentaires ou des questions ? (*Néant*)

- ◆ Qui vote contre ? (*Néant*)

- ♦ Qui s'abstient ? (6 voix)

**La délibération n°76 est adoptée à la majorité.**

**6. Délibération n°77-06-2014 : Assainissement – Approbation du compte de gestion 2013**

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

**M. SOULIGNAC.-** Cette délibération propose d'approuver le compte de gestion et dit que le receveur a repris dans ses écritures toutes les opérations, qu'il a statué sur l'exécution du budget, la comptabilité des valeurs inactives et qu'il déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013, visé certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Je propose de passer au vote.

- ♦ Qui s'oppose ? (Néant)
- ♦ Qui s'abstient ? (6 voix)

**La délibération n°77 est adoptée à la majorité.**

**7. Délibération n°78-06-2014 : Décision modificative n° 01 – Autorisation spéciale – Commune**

Rapporteur : M. Florent GUITTON

**M. GUITTON.-** L'objet de cette décision modificative est de constater principalement la diminution en recettes de fonctionnement des dotations mais également d'ajuster des dépenses insuffisamment dotées. C'est une petite décision modificative qui représente, en termes de chiffres, 0,91 % du budget en fonctionnement et seulement 0,60 % sur l'investissement, pour un total de 0,43 % sur les deux sections. Je tenais à le souligner.

Nous inscrivons une diminution de 87 742 € en recettes de fonctionnement due aux baisses des diverses dotations. En termes de parallélisme des formes, nous retrouvons aussi une baisse de 87 742 € en dépenses de fonctionnement, qui se répartissent de la manière suivante :

- sur le poste informatique et maintenance, une diminution de 13 000 € ;
- moins 25 000 € sur le poste location photocopieur suite à l'effet du nouveau marché ;
- 3 280 € en plus correspondant au défibrillateur reporté intégralement en dépenses d'investissement ;
- une augmentation du budget d'assurance pour 4 763 € ;
- pour 38 500 €, un jeu d'écriture à somme nulle puisque notre volonté est de regrouper les dépenses de formation au niveau du service Ressources Humaines et – j'insiste dessus pour être très complet – en dehors du Pôle Petite Enfance et des apprentis, d'où ce jeu à somme nulle ;

Les dépenses imprévues sont diminuées pour être la contrepartie des baisses de recettes en termes de dotations. Le compte 611 « contrats de prestations de services » est transféré au compte 6574 « subventions » de façon à répondre favorablement à la proposition de gestion des temps d'activité périscolaire. À cela s'ajoute une dotation de 15 540 € pour la gestion des garderies maternelles du soir, ce qui nous fait un montant total, que vous avez dans votre document, de 80 940 €. Je vous ai décomposé la somme.

Nous notons aussi une diminution de 8 900 € de neuf mois sur 2014 correspondant aux indemnités d'élus, comme évoqué lors des dernières séances du Conseil Municipal.

Sur la section d'investissement, les écritures sont de l'ordre de 26 744 €, en grande partie liées à l'investissement relatif à la mise en place des Temps d'Activité Périscolaire (TAP) dans nos bâtiments communaux, tant en termes de travaux d'aménagement que de mobilier, pour un montant total d'environ 30 000-35 000 €. Vous voyez aussi une diminution de 30 000 € correspondant à l'achat des jeux enfants pour le Prat. Cette somme est prise en charge sur le budget du CCAS. Nous avons une diminution de 23 000 € sur le poste installations, matériel et outillages techniques pour réaffecter la somme de 19 240 € au compte 21534 « réseau d'électrification ». C'est juste une écriture comptable relative au crédit d'ERDF (Électricité Réseau Distribution France) pour la résidence Pasteur. Nous avons également une somme de 6 960 € sur le compte 2313 qui correspond à l'extension des réseaux d'ERDF, et ceci uniquement pour le Pôle Petite Enfance.

En termes de recettes d'investissement, nous retrouvons la somme de 73 464 € correspondant à des ajustements de crédit pour le fonds de compensation de TVA, la taxe locale d'équipement, ainsi que la taxe d'aménagement. C'est une version prudente inscrite qui nous offre aujourd'hui des recettes en augmentation. Les amendes de police sont en diminution de 60 000 € puisque cette année, nous ne les percevons plus. Enfin, nous avons une somme de 10 000 € en augmentation suite à l'intégration de lotissements.

Voilà cette décision modificative présentée brièvement. Je laisse la parole à qui veut la prendre. (*Néant*)

Nous allons passer au vote.

- ♣ Qui est contre ? (*Néant*)
- ♣ Qui s'abstient ? (*6 voix*)

***La délibération n°78 est adoptée à la majorité.***

### ***8. Délibération n°79-06-2014 : Décision modificative n° 01 – Autorisation spéciale – Assainissement***

*Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC*

**M. SOULIGNAC.-** Cette délibération modifie le budget primitif dans la mesure où nous avons vu tout à l'heure qu'il y avait des excédents et qu'il faut les matérialiser dans le budget 2014.

Tout à l'heure, nous avons parlé de la répartition de l'excédent de la section d'exploitation que nous avons affecté en partie à la section d'investissement. Cela dit, il reste 80 000 € dans la section de fonctionnement. En face, nous mettons un certain nombre de dépenses qui restent

fictives. C'est juste pour l'exercice, au moins pour l'heure. Nous reportons l'excédent de la section d'investissement et le transfert de ce qui vient de la section de fonctionnement. Dans le cadre du fonctionnement, ce sont 80 000 € et dans le cadre de l'investissement, cela fait 365 000 €, soit un total de 439 000 €.

Pouvons-nous passer au vote ? (*Oui*)

- ♣ Qui s'oppose ? (*Néant*)
- ♣ Qui s'abstient ? (*6 voix*)

***La délibération n°79 est adoptée à la majorité.***

### ***9. Délibération n°80-06-2014 : Approbation des tarifs publics de la restauration scolaire et des activités périscolaires***

*Rapporteur : M. Florent GUITTON*

**M. GUITTON.-** Je vais essayer de vous l'expliquer de manière simple. Je pars déjà du principe, je vais revenir à la base. Il existe au niveau de la municipalité et de la restauration scolaire un règlement intérieur et de fonctionnement que chaque famille va prochainement recevoir pour la rentrée scolaire. Nous souhaitons mettre en place à partir de la rentrée 2014-2015 un tarif hors règlement de 50 % en plus du tarif normal du repas pour les familles.

Pourquoi cette décision ? Il y a quelques années, nous avons eu la volonté d'être plus souples dans la gestion pour les familles – j'insiste bien sûr « pour les familles » – et d'être plus souples dans l'inscription des enfants au niveau de la restauration scolaire. Avant, on pouvait enlever son enfant de la restauration scolaire, de la cantine scolaire, le matin même, avant 8 h 30. Après, l'ensemble des quantités de repas étaient transmises à Beudonnat pour la confection des repas.

Si je prends l'exemple de l'année 2010-2011, nous nous sommes aperçu que pour le mois de septembre, c'est-à-dire un mois complet de fonctionnement, les modifications étaient de 154. C'était une constante sur les années 2011-2012 et 2012-2013. Pour l'année 2013-2014, tenez-vous bien, nous avons eu 1 006 modifications.

En donnant plus de souplesse aux familles, nous nous sommes rendu compte que malheureusement, il y avait une dérive et que chacun faisait au petit bonheur la chance, à savoir je me lève le matin, j'ai envie que mon fils ou ma fille mange à la cantine, j'appelle – ou je n'appelle pas d'ailleurs – et on a une explosion – on peut multiplier par sept ou huit – des annulations ou des modifications. Cela induit, et j'espère que vous en avez conscience, une lourdeur de travail énorme au niveau du service Affaires Scolaires.

Notre volonté est donc de revenir à ce qui se pratiquait avant – nous n'inventons rien – et de revenir sur une possible modification une semaine à l'avance, c'est-à-dire le jeudi avant 12 heures, donc S-1. Si la famille inscrit son enfant après cette date du jeudi après 12 heures, la mairie appliquera ce tarif hors règlement de plus 50 % par rapport au tarif initial.

Est-ce que je me suis bien fait comprendre ? Y a-t-il des questions ?

**Mme LOZANO.-** Il faut que tu précises que c'est hors maladie.

**M. GUITTON.-** Effectivement, c'est hors maladie, hors cas de force majeure. Le petit complément d'information que je voulais apporter est qu'à Aubière, il n'y a pas de délai de carence, c'est-à-dire qu'on applique le jour même, avec un certificat médical, le fait de déduire le montant du repas, ce qui n'est pas le cas dans d'autres communes. Je pense notamment à Clermont-Ferrand, où on paye au mois, mais également au collège, pour ceux qui ont des enfants scolarisés au collège, où on paye au mois ; que l'on vienne ou que l'on ne vienne pas, la somme débitée sur votre compte bancaire sera la même. C'est juste pour la petite anecdote.

Je dois répondre à une question posée par M. AIGUESPARSES en commission. Vous avez demandé le pourcentage d'élèves extérieurs mangeant au restaurant. C'est bien cela ?

**M. AIGUESPARSES.-** Oui.

**M. GUITTON.-** En termes de restauration scolaire, pour vous donner les chiffres que nous avons aujourd'hui, il y a 65 enfants sur les extérieurs, ce qui représente 13 % fréquentant les restaurants scolaires dans l'ensemble des groupes scolaires, maternelles et primaires, Vercingétorix et Beudonnat.

Y a-t-il d'autres questions relatives à cette délibération ? *(Néant)*

Nous allons passer au vote.

- ◆ Qui vote contre ? *(Néant)*
- ◆ Qui s'abstient ? *(Néant)*

***La délibération n°80 est adoptée à l'unanimité.***

### ***10. Délibération n°81-06-2014 : Réévaluation du tarif public de la garderie périscolaire***

***Rapporteur : M. Florent GUITTON***

**M. GUITTON.-** Cette délibération est toute simple. Nous divisons simplement par deux le prix payé par les familles parce que la garderie du soir sera gérée par 2AL. Du coup, les parents paieront le matin à la mairie et l'autre partie au service de 2AL.

À noter quand même un tarif mensuel exceptionnel de 7 € pour les résidents aubiérois et de 13 € pour les résidents extérieurs, c'est-à-dire ceux qui s'inscrivent uniquement au mois. C'est indiqué dans la délibération.

C'est une délibération toute simple, nous divisons par deux le tarif pratiqué auparavant. Y a-t-il des interrogations ? *(Néant)*

- ◆ Qui vote contre ? *(Néant)*
- ◆ Qui s'abstient ? *(Néant)*

***La délibération n°81 est adoptée à l'unanimité.***

**11. Délibération n°82-06-2014 : École de musique – Bourses de musique 2013-2014**

Rapporteur : M. Florent GUITTON

**M. GUITTON.-** Le Conseil Municipal doit voter le montant de la bourse que les familles vont toucher dans quelques semaines. Cela concerne les élèves habitant à Aubière et qui poursuivent une formation complète avec une attestation d'assiduité délivrée par le responsable enseignant la pratique instrumentale.

Cette délibération propose, comme les années précédentes, d'allouer une somme de 150 € à chaque élève habitant Aubière qui poursuit avec assiduité cet enseignement.

Y a-t-il des questions ? (Néant)

- ♣ Qui vote contre ? (Néant)
- ♣ Qui s'abstient ? (Néant)

**La délibération n°82 est adoptée à l'unanimité.**

**12. Délibération n°83-06-2014 : École de musique – Bourses de musique 2013-2014**

Rapporteur : M. Florent GUITTON

**M. GUITTON.-** C'est une proposition qui vous est faite pour les bourses 2014-2015, c'est-à-dire les bourses qui seront versées en juillet ou août 2015.

Nous avons voulu pratiquer le quotient familial par rapport à ces bourses de musique. Vous avez le tableau sous les yeux. Pour plus de justice sociale, selon nous, une famille ne doit pas toucher la même somme en termes de pratique instrumentale ou de toute autre pratique, si la mairie décide de subventionner une autre activité. En pratiquant le quotient familial pour les tranches inférieures à 430 €, les familles recevront une bourse de 150 €. Ensuite, c'est dégressif jusqu'au-delà de 2 001 €, où les familles recevront une bourse de 50 €.

Pour les élèves qui habitent la commune d'Aubière mais qui ne pratiquent pas la musique à Aubière, c'est-à-dire à 2AM ou dans l'école de la rue du Thieu, les familles recevront aussi une participation de 50 €, notre but étant de favoriser les associations aubiéroises pratiquant la musique sur notre territoire.

Les critères ne changent pas, donc je ne vais pas y revenir. C'est simplement l'application de ce quotient familial et du montant de la bourse qui leur est consacrée juste à côté.

Éric CROUZET me souffle que l'école de musique va pratiquer aussi, dès la rentrée, des tarifs selon le quotient familial. Nous sommes en concordance sur cette thématique.

Y a-t-il des observations ?

**Mme LOZANO.-** Juste une petite observation. C'est quelque chose dont nous parlions depuis très longtemps puisque nous l'avons déjà abordé quand Claire CHAINAIS était conseillère. Je ne peux que me réjouir que cela arrive enfin et que ce soit enfin mis en place.

**M. GUITTON.-** Merci. Nous allons procéder au vote.

- ◆ Qui vote contre ? (*Néant*)
- ◆ Qui s'abstient ? (*Néant*)

***La délibération n°83 est adoptée à l'unanimité.***

**Mme SCOZZARI.-** J'ai juste une petite remarque pour répondre à Mme LOZANO. Comme je suis secrétaire de l'école de musique depuis un moment, je voudrais expliquer pourquoi cela a pris autant de temps. C'est parce qu'il a fallu faire des études pour étudier le quotient familial et il a fallu demander aux parents de faire remonter leur quotient pour étudier le tout. Cela vient un peu aussi de l'école de musique. Voilà pourquoi cela a pris autant de temps.

### ***13. Délibération n°84-06-2014 : Affiliation au Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel (CRCESU)***

***Rapporteur : M. Florent GUITTON***

**M. GUITTON.-** Cette délibération concerne, pour l'instant, la demande d'une seule famille au niveau du Pôle Petite Enfance Frimousses et Compagnie qui, nous l'espérons, va certainement progresser au fil des mois et des années. C'est simplement la possibilité pour certaines familles qui bénéficient de chèques emploi service de la part de leur employeur de pouvoir les utiliser sur notre multi-accueil Frimousses et Compagnie. Nous avons l'obligation de vous proposer cette délibération parce qu'il y a une obligation de créer une régie correspondant à l'encaissement de ces chèques après accord du trésorier principal.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

- ◆ Qui vote contre ? (*Néant*)
- ◆ Qui s'abstient ? (*Néant*)

***La délibération n°84 est adoptée à l'unanimité.***

### ***14. Délibération n°85-06-2014 : Approbation du barème de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales et des tarifs publics du multi-accueil municipal pour 2014***

***Rapporteur : M. Florent GUITTON***

**M. GUITTON.-** Je vais passer très vite parce que c'est une délibération qui a déjà fait l'objet d'une délibération votée l'an dernier au même endroit, quasiment à la même date, à un jour près. Cela correspond au montant plancher et au montant plafond pratiqué par la Caisse d'Allocations Familiales, auxquels on ajoute un taux d'effort horaire de façon à pouvoir donner aux familles le montant à payer en tranche horaire pour une heure de garde au niveau du multi-accueil.

L'an dernier, le montant plafond, c'est-à-dire le montant maximum, de la CAF était de 4 722,11 € par mois. Je prendrai un exemple tout à l'heure pour que vous compreniez bien. Par décision municipale, nous avons augmenté ce montant plafond à 6 500 €. Pourquoi ? C'est là que mon exemple prendra tout son sens pour que vous compreniez. Si une famille gagnait par



exemple 7 000 € sur le foyer total, on n'appliquait pas 7 000 € de revenus multipliés par le taux d'effort horaire, mais bien 4 722 €. On pensait que, pour plus de justice et d'équité, on pouvait payer en fonction de ce qu'on touchait, d'où ce montant qui a été ramené de 4 722 € l'an dernier à 6 500 €. Nous conservons donc ce montant plafond à 6 500 € cette année.

Le montant plancher a été réévalué, passant de 608,88 € l'an dernier à 629,13 €. Pour quelqu'un qui ne gagne malheureusement que 500 € par mois, nous allons quand même lui appliquer le montant plancher de 629,13 €, auquel nous allons appliquer un taux d'effort horaire en fonction de la composition de la famille, à savoir du nombre d'enfants. Je prends un exemple et je vais faire mes calculs devant vous. Imaginons une famille qui gagne aujourd'hui 2 000 € et qui a deux enfants. On va lui appliquer un taux d'effort horaire de 0,05 %. Vous multipliez 2 000 € par 0,05 % et vous avez un paiement de 1 € de l'heure.

Est-ce que tout le monde a compris ? Je pense qu'avec les exemples, c'est plutôt simple. Y a-t-il des questions ?

**M. CASILDAS.-** Sur les ressources, est-ce que tu parles juste du salaire ou tu comptes aussi les prestations sociales ?

**M. GUITTON.-** Il est bien marqué « ressources du foyer » et non « salaires, traitements et autres ».

S'il n'y a pas d'autre question, nous allons passer au vote.

♦ Qui vote contre ? (*Néant*)

♦ Qui s'abstient ? (*Néant*)

***La délibération n°85 est adoptée à l'unanimité.***

***15. Délibération n°86-06-2014 : Rapport sur les actions menées en 2013 par la ville d'Aubièrre au regard de la perception de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)***

***Rapporteur : M. Florent GUITTON***

**M. GUITTON.-** Si la commune perçoit cette DSU, c'est une obligation de soumettre au Conseil Municipal un rapport sur l'utilisation de cette dotation. Elle s'élève à 46 034 € sur l'exercice 2013. Vous avez une liste à la Prévert – excusez-moi l'expression – sur l'ensemble des actions que nous avons menées au titre de l'année 2013 qui ont pu avoir, pour un montant faible ou un peu plus important, un montant venant de cette DSU, d'où cette liste qui a été soumise et approuvée en Commission Finance. Je me permets de le dire.

Si vous voulez bien, nous allons passer vite, à moins qu'il n'y ait des questions ?

**M. CASILDAS.-** Dans le chapitre 8, pour le musée, à quoi correspondent les 80 000 € ? Sur quel projet était-on ?

**M. GUITTON.-** De mémoire, c'était la réfection de la toiture et tout ce qui est travaux d'accessibilité.

**Mme LOZANO.-** J'ai vu qu'il y avait une DSU, mais nous touchons aussi une Dotation de Solidarité Rurale. Y a-t-il des critères d'attribution ?

**M. GUITTON.-** C'est-à-dire ? Nous sommes dans les actions menées par rapport à une dotation que nous percevons.

**Mme LOZANO.-** Là aussi. Je viens de revérifier. Nous touchons 78 000 € de Dotation de Solidarité Rurale.

**M. GUITTON.-** Nous n'avons pas l'obligation de le soumettre à l'assemblée.

**Mme LOZANO.-** C'était ma question.

**M. GUITTON.-** Quand on compare cette somme minime de 46 000,34 € avec les chiffres que vous voyez, notamment 472 110 € pour la subvention au CCAS, vous voyez qu'elle est marginale. Il y a cette DSU, qui a participé en partie à la subvention au CCAS, mais qui a aussi en partie permis l'entretien des bâtiments scolaires pour reprendre la somme de 31 426 €, mais qui a aussi permis, comme l'a soulevé M. CASILDAS tout à l'heure, la réfection de la toiture du musée pour 80 715 €. Il n'y a pas d'obligation légale.

Nous allons passer au vote.

- ◆ Qui vote contre ? (*Néant*)
- ◆ Qui s'abstient ? (*6 voix*)

***La délibération n°86 est adoptée à la majorité.***

***16. Délibération n°87-06-2014 : Activités périscolaires – Partenariat entre la commune d'Aubière, l'Amicale Laïque et le Comité Départemental de hand-ball***

*Rapporteur : Mme Christine MONTAGNON*

**Mme MONTAGNON.-** Bonsoir. Comme chaque année, la municipalité propose de signer des conventions avec l'Amicale Laïque et le Comité Départemental de hand-ball en faveur des enfants des écoles Vercingétorix et Beudonnat, lesquelles activités se déroulent sur la pause méridienne à raison de 25 séances par année et par groupe scolaire. Dans le cadre d'un contrat de vacation, le chèque vacation est rémunéré au tarif de 29 € la prestation.

Il y a trois conventions. La première concerne le Comité Départemental de hand-ball. Ce sera proposé à des enfants de CP par groupe de huit et des enfants de CE et CM par groupe de 12. Cette offre concernera les deux groupes scolaires publics élémentaires à partir d'octobre. Chaque séance durera une heure hebdomadaire de 12 h 35 à 13 h 35.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Nous allons passer au vote.

- ◆ Qui vote contre ? (*Néant*)
- ◆ Qui s'abstient ? (*1 voix*)

**M. CHASSAIGNE.-** Je ne prends pas part au vote car je suis Président de l'Amicale Laïque.

***La délibération n°87 est adoptée à la majorité.***

**17. Délibération n°88-06-2014 : Activités périscolaires – Partenariat entre la commune d'Aubière et l'association Clermont-Ferrand Échecs**

Rapporteur : Mme Christine MONTAGNON

**Mme MONTAGNON.-** La deuxième convention est avec l'association Clermont-Ferrand Échecs. C'est la même chose, à savoir 25 séances par an au prix de 29 €. Cela concerne aussi les deux groupes scolaires publics élémentaires, CE et CM. *Idem*.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Nous passons au vote.

- ◆ Qui vote contre ? (*Néant*)
- ◆ Qui s'abstient ? (*Néant*)

**La délibération n°88 est adoptée à l'unanimité.**

**18. Délibération n°89-06-2014 : Activités périscolaires – Subvention au Comité Départemental de badminton du Puy-de-Dôme**

Rapporteur : Mme Christine MONTAGNON

**Mme MONTAGNON.-** De la même façon, nous avons un rythme de 25 séances pour l'année scolaire, avec des prestations à 29 €. La petite variante est que ce sera rémunéré sous forme d'une subvention de 725 € au Comité Départemental de badminton du Puy-de-Dôme. Cette subvention sera versée de façon trimestrielle à terme échu au *pro rata* du nombre de séances réalisées.

À l'inverse des deux précédentes, cette offre ne concernera que le groupe scolaire élémentaire Vercingétorix pour les enfants de CP par groupe de huit et les enfants de CE et CM par groupe de 12.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Nous passons au vote.

- ◆ Qui vote contre ? (*Néant*)
- ◆ Qui s'abstient ? (*Néant*)

**La délibération n°89 est adoptée à l'unanimité.**

**II - Personnel**

**19. Délibération n°90-06-2014 : Création d'un poste d'attaché territorial pour le poste de Directeur Général Adjoint des Services**

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

**Mme LUCARD.-** Bonsoir. Nous devons prendre une délibération pour la création d'un poste d'attaché territorial pour le poste de Directeur Général Adjoint des services.

Chacun sait ou va savoir qu'il y aura le départ à la retraite de la Directrice Générale des Services au 1<sup>er</sup> août 2014 et la nomination de la Directrice Générale Adjointe à ce poste. Il convient donc de pourvoir le poste de DGA. Nous demandons à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la création d'un poste d'attaché territorial pour occuper ces fonctions à compter du 1<sup>er</sup> juillet.

J'ai oublié de vous dire que l'actuelle Directrice des Services part au 1<sup>er</sup> août, donc nous vous proposons la création d'un poste pour un mois. La personne qui va être recrutée aura besoin de formation et la future DGS sera en vacances au 1<sup>er</sup> août. Ils seront ensemble pendant un mois pour la formation, pour démarrer sur son poste.

Avez-vous des questions ?

**M. CASILDAS.-** Au nom de mon groupe, je tiens à féliciter Sandrine ARMAND pour sa promotion. Nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouvelles fonctions. Je tiens également à remercier Christiane SERRE pour le travail qu'elle a accompli au service de la municipalité et nous lui souhaitons une retraite heureuse.

**Mme LOZANO.-** Sandrine ARMAND était Directrice du CCAS. Nous n'avons pas eu le temps d'en parler lors du dernier CCAS. Je suppose que c'est le nouveau DGA qui va devenir Directeur ou Directrice du CCAS et je voulais savoir si cette personne avait des compétences au niveau social ou si cela allait faire partie de sa formation pendant la période.

**M. LE MAIRE.-** En ma qualité de Président du CCAS, je peux répondre que la personne que nous recrutons n'est autre que le Directeur Général des Services de la commune de Puy-Guillaume. Cette personne s'appelle Mathieu COHENDY, est titulaire d'un DEA de droit public avec tout un tas d'autres diplômes. Il a donc bien sûr toutes les compétences dans tous les domaines administratifs qui seront les siens dans la commune. Il n'y a donc aucun souci particulier, cette personne pourra tout à fait assumer les fonctions de Directeur du CCAS.

**Mme LUCARD.-** S'il n'y a pas d'autre question, nous allons passer au vote.

- ♣ Qui est contre cette décision de création de poste ? (*Néant*)
- ♣ Qui s'abstient ? (*Néant*)

***La délibération n°90 est adoptée à l'unanimité.***

### **III - Administration générale**

#### ***20. Délibération n°91-06-2014 : Jury d'assises 2013 – Désignation des Jurés d'assises***

***Rapporteur : Mme Josette LUCARD***

**Mme LUCARD.-** Nous devons désigner des Jurés d'assises. Il y a certains critères. C'est un arrêté préfectoral qui régit ces nominations et cette liste. Une date a informé du tirage au sort des personnes d'Aubière. Ce tirage au sort a eu lieu le 27 mai. Nous avons donc une liste de 24 personnes qui peuvent être susceptibles d'être Jurés d'assises.

Avez-vous des interrogations ? (*Néant*)

Nous passons au vote.

- ◆ Qui est contre ? (*Néant*)
- ◆ Qui s'abstient ? (*Néant*)

***La délibération n°91 est adoptée à l'unanimité.***

***21. Délibération n°92-06-2014 : Délégation du Conseil Municipal au Maire : Article L. 2122-22 du Code des Communes***

Rapporteur : M. le Maire

**M. LE MAIRE.-** Je rappelle que par délibération n° 23-04, le 6 avril dernier, lors du dernier Conseil Municipal, nous avons voté toutes les délégations au Maire. Il m'est arrivé de m'absenter quelques jours contre mon gré au mois de mai et cette délibération permet de confier toutes mes délégations, ou presque toutes – elles sont énumérées, je vous fais grâce de la lecture – au premier adjoint. Il s'agit de confier la nature et la limite de toutes mes délégations au premier adjoint.

J'espère que je n'aurai pas à m'absenter, en tout cas pour les mêmes raisons que la dernière fois, mais il m'arrive de m'absenter pour des raisons de congés. Éric CROUZET pourra, si vous en êtes d'accord, me remplacer au pied levé, ce qui n'a pas pu être le cas au mois de mai. Il a fallu qu'on amène chez moi des documents à signer tous les jours.

Cela s'est toujours fait. Nous ne l'avions pas fait la dernière fois. Ce n'était pas pour tester le premier adjoint, rassurez-vous ; il y a longtemps que c'est fait et ma confiance est totale. Il fallait procéder à cette délibération. Je vous demande de bien vouloir l'approuver, sauf si vous souhaitez poser des questions, auxquelles je répondrai avec plaisir ? (*Néant*)

- ◆ Y a-t-il des oppositions ? (*Néant*)
- ◆ Des abstentions ? (*Néant*)

***La délibération n°92 est adoptée à l'unanimité.***

***22. Délibération n°93-06-2014 : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) : Désignation des représentants du Conseil***

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

**Mme LUCARD.-** Monsieur le Recteur nous a informés par un courrier du 17 avril 2014 qu'il fallait renouveler les membres du CA du CROUS. La composition de ce Conseil est prévue par un décret du 22 août 2005 qui prévoit – il y a une petite erreur dans la délibération, donc je vais vous la relire – notamment en son article 16-F qu'un membre titulaire et un suppléant représentent la commune sur laquelle se situent les bâtiments du campus des Cézeaux. En conséquence, il est demandé au Conseil de désigner deux représentants. Nous vous faisons la proposition que le membre titulaire soit Michel CHAZOULE et que le membre suppléant soit Éric CROUZET.

Avez-vous des questions ?

**M. CASILDAS.-** Ce n'est pas contre Éric CROUZET, mais comme c'est un organisme non politique, je voulais savoir si la suppléance pouvait revenir à l'opposition ?

**M. LE MAIRE.-** Avez-vous un candidat ?

**M. CASILDAS.-** Oui, je veux bien la prendre.

**M. CROUZET.-** Je suis là simplement parce que je connais le Directeur du CROUS pour des relations associatives, mais il n'y a pas de problème.

**M. CASILDAS.-** Merci, Éric.

**M. LE MAIRE.-** S'il n'y a pas d'autre candidat, d'accord.

**Mme LUCARD.-** La candidature de Sylvain CASILDAS est proposée. Avez-vous des remarques ? (*Néant*)

Nous allons procéder au vote.

- ♦ Qui est contre ces deux propositions de candidature ? (*Néant*)
- ♦ Qui s'abstient ? (*Néant*)

***La délibération n°93 est adoptée à l'unanimité.***

### ***23. Délibération n°94-06-2014 : Mandat spécial pour la coordination, le suivi global de l'Agenda 21***

*Rapporteur : Mme Josette LUCARD*

**Mme LUCARD.-** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite définir une mission portant sur la coordination et le suivi global de l'Agenda 21. De fait, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- de mandater Mme Elizabeth SCOZZARI, conseillère municipale, sur ce périmètre de mission défini précédemment ;
- dans le cadre de ce périmètre de mission, d'autoriser Mme Elizabeth SCOZZARI à participer à des réunions devant les commissions municipales, les commissions *ad hoc* dans le cadre participatif ou devant le personnel municipal.

Considérant que Mme Elizabeth SCOZZARI peut être appelée à se déplacer pour remplir certaines missions spécifiques dans le cadre de son périmètre de mission, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qu'elle puisse être défrayée des frais engagés à cette occasion sur présentation des pièces justificatives et dans la limite de la réglementation en vigueur.

Avez-vous des questions concernant cette mission qui est proposée à Elizabeth SCOZZARI ?

**Mme LOZANO.-** Je voudrais juste demander un peu plus à Elizabeth. J'aimerais que nous soit fait, par exemple une fois par an, un compte rendu sur l'avancée de ce dossier.

**Mme LUCARD.-** Elle opine de la tête, donc elle s'y engage.

**M. LE MAIRE.-** C'était prévu.

**Mme SCOZZARI.-** Je suis d'accord pour faire le compte rendu.

**Mme LUCARD.-** Nous allons procéder au vote.

- ♣ Qui est contre cette proposition ? (*Néant*)
- ♣ Qui s'abstient ? (*6 voix*)

***La délibération n°94 est adoptée à la majorité.***

#### ***24. Délibération n°95-06-2014 : Comité de la Vie Locale : organisation et fonctionnement***

Rapporteur : M. Alain CHASSAIGNE

**M. CHASSAIGNE.-** Bonsoir. En vue de compléter le dispositif qui a été mis en place pour entretenir des relations permanentes avec les habitants, nous avons pensé mettre en place un Comité de la Vie Locale. Vous avez entre les mains ce qu'on appelle l'organisation et le fonctionnement, une sorte de règlement. Je vais quand même insister sur quelques points.

D'abord, le CVL concerne essentiellement des projets, des équipements et des aménagements structurants de la commune. Il est prévu de lui confier un rôle qui va depuis l'identification des problèmes qui se posent sur les projets jusqu'à l'évaluation des actions, la mission de conduire une démarche de réflexion complète.

Il serait composé au maximum de 15 personnes, d'élus municipaux et d'habitants volontaires aubiérois.

Pour les modalités de recrutement, un appel à candidature sera organisé par la municipalité.

Il aura à sa disposition des moyens logistiques qui lui permettront de fonctionner, divers outils et supports d'information et de communication pour fonctionner.

Ce projet a été examiné lors de deux Commissions Communication :

- une première fois pour en débattre très largement, il a été complété et amendé ;
- la deuxième fois, il a été présenté et il n'y a pas eu d'observation particulière.

Il a été adopté par la Commission Communication et non par la Commission Finance, comme mentionné sur la délibération que vous avez sous les yeux.

Avez-vous des questions, des observations à faire valoir sur ce sujet ?

**Mme LOZANO.-** J'ai failli me réjouir en lisant le terme de « démocratie participative », mais j'ai vite déchanté. En effet, il est proposé de créer un Conseil de la Vie Locale.

D'abord, sur sa composition, il y a 15 personnes, dont six élus et neuf habitants représentatifs de la population. Premièrement, je trouve que neuf habitants, c'est bien peu pour

représenter une population de pratiquement 10 000 habitants. Ensuite, j'ai du mal à cerner ce que peut être un « habitant représentatif ». Je ne sais pas quels critères vous allez mettre derrière cela.

On nous dit que ces personnes vont devoir candidater. Bien sûr, tout le monde pourra candidater, mais neuf personnes seront choisies. Comment ? En fonction de quels critères ? Pour représenter qui ? Pour représenter quoi ? Quelle légitimité ? Je ne sais pas tout cela. Ces personnes vont devoir collaborer avec des élus, donc on se retrouve avec un groupe qui mélange six élus et neuf habitants. Tout cela ne me paraît pas très clair.

Ensuite, concernant les acteurs de ce Conseil de la Vie Locale, j'ai vu qu'il y avait les habitants. De quels habitants s'agit-il ? Est-ce qu'il s'agit de tous les habitants ou est-ce qu'il s'agit de ces neuf personnes ? Dans tous les cas, comment feront-ils pour faire entendre leur voix ? Ils seront force de proposition, mais quelles propositions ? Les leurs ? Celles de leurs amis ? Celles de toute la population ? Ils vont enrichir la réflexion et éclairer le décideur. Il va falloir qu'ils aient un très large panel de compétences et de très grandes disponibilités.

Dans la description des services, ils font effectivement leur travail d'élus. Il n'y a rien de plus dans la délibération que le travail d'élus que l'on doit faire.

Concernant le fonctionnement, ces Conseils de la Vie Locale vont se réunir au moins deux fois par an. Heureusement que c'est « au moins » parce que deux fois par an, ce n'est pas beaucoup, à mon avis.

Ensuite, vous nous proposez des comptes rendus annuels, des réunions publiques, mais c'est bien la moindre des choses.

Vous dites que des groupes thématiques « pourront » être constitués avec des personnes intéressées – heureusement ! Des fois qu'il y ait des personnes non intéressées qui viennent dans des groupes non thématiques, on ne sait jamais – et au cas par cas. Cela fait beaucoup de conditions.

Je veux bien que vous créiez des groupes de travail avec des citoyens, avec le copain du copain pour réfléchir, pour élaborer des projets, mais n'appellez pas cela « démocratie participative ». Je crains que la création de vos Conseils de la Vie Locale ne vous dispense d'écouter les riverains d'un projet, ne vous permette de ne pas associer les associations d'habitants existantes. Je crains que ces Conseils de la Vie Locale ne vous dispensent de donner la parole directement aux citoyens.

Je voudrais rappeler l'expérience qui a été menée et dont le groupe Socialiste et Apparenté était à l'origine. Pendant quatre ans, la parole a été donnée directement aux habitants dans des conseils de quartier, lors de réunions où tout le monde pouvait venir, des réunions systématiques et fréquentes (au moins neuf fois par an). Des questions, des questionnements, des problèmes, des idées en émanaient. Des projets ont vu le jour, construits directement par ces conseils de quartier. Là, nous pouvions parler de démocratie participative. Il y avait une volonté de remettre le citoyen au cœur de la vie de la commune. Ce que vous nous proposez là en est très loin. Ce que vous nous proposez là n'a rien à voir avec la démocratie participative.

**M. CASILDAS.-** Même si la démocratie participative est moins dans ma culture politique que dans la culture de ma collègue Nicole LOZANO, je souhaite qu'il y ait de nombreuses candidatures et que de nombreux Aubiérois postulent à ce Conseil de la Vie Locale. Alain, peux-tu nous préciser les conditions de recrutement ? S'il y a beaucoup de monde, est-ce que la commission va auditionner les gens ? Est-ce qu'on leur demandera d'écrire une sorte de lettre de



motivation ? Ce critère de représentativité est un peu flou aussi.

**M. CHASSAIGNE.-** En préalable, je pense que toute initiative qui consiste à vouloir faire de la démocratie participative n'est pas critiquable en soi. On ne peut que critiquer la forme. Je crois que c'est un peu ce que j'entends aujourd'hui. En tout cas, nous sommes persuadés que nous avons là un outil qui va nous permettre de fonctionner avec les habitants.

Je ne vais pas répondre à toutes les questions. Je m'y attendais un peu.

Par rapport à l'intervention de Nicole LOZANO, je crois qu'elle fait un ciblage volontaire sur le CVL. Je rappellerai quand même que jusqu'à présent, et ce sera pareil à l'avenir, nous ne fonctionnons pas qu'avec le CVL. Je rappelle quand même que nous avons mis en place et que nous continuerons à mettre en place des commissions extra-municipales. Cela a été le cas avec l'Agenda 21, avec le Plan Local de Déplacements, avec les Temps d'Activité Périscolaire.

Nous continuerons à faire des présentations publiques et à organiser des débats avec la population, pour lesquels nous avons eu aussi beaucoup de monde dans la salle, sur des thématiques. Nous avons eu un certain nombre de thématiques sur l'eau, sur l'environnement. Nous avons même eu le travail du dimanche, qui a attiré beaucoup de monde et qui a constitué un très grand débat intéressant et démocratique. Nous en avons eu aussi autour des projets – je ne peux pas tous les citer – en matière de logements, de constructions, sur le *Drive*, sur Castorama, etc. Avec ces méthodes, nous avons déjà un moyen efficace de faire, modestement certes, un peu de démocratie participative.

Nous n'allons pas refaire le débat du Conseil Municipal du 14 mars 2013 au cours duquel on avait essayé de faire passer cette histoire de CVL, qui a bien entendu été rejetée.

Je voudrais simplement dire que les conseils de quartier ont été un instrument intéressant en matière de repérage et d'inventaire des problèmes en tous genres. Nous avons vu fleurir tout un tas de problèmes. Avec le CVL, on est plus sur la mise en œuvre, sur l'efficacité. On n'est plus sur le projet, on est sur la construction. On n'est pas sur des grands discours qui malheureusement n'aboutissent pas. Nous avons eu 150 fiches à traiter, donc nous étions un peu désarmés. Là, nous sommes véritablement sur du concret.

Pour répondre sur l'appel à candidature, comme le dit Sylvain CASILDAS, nous avons bien entendu le souhait qu'il y ait beaucoup de candidats. Toutes ces questions ont été débattues très librement en Commission Communication. Nous allons demander aux gens leur état civil, leur adresse, la base. Nous demanderons quand même aux habitants quelle est leur profession et quelles sont leurs motivations. À partir de là, très démocratiquement, puisque c'est une instance de démocratie, nous mettrons tout sur la table lors d'une commission qui aura lieu dans la deuxième quinzaine d'octobre et librement, avec l'opposition, nous pourrions monter un dispositif. Nous aurons – je l'espère – une représentation efficace des habitants aubiérois.

**M. CROUZET.-** Pour compléter ce que vient de dire Alain CHASSAIGNE et pour l'illustrer par un exemple, concernant la réforme des rythmes scolaires et la mise en place des TAP, il y a eu 17 réunions de concertation entre mars 2013 et février-mars 2014 avec l'ensemble des intervenants, avec en amont une réunion publique pour présenter ce qu'était cette réforme, les tenants et les aboutissants. À l'arrivée, nous avons eu quatre réunions publiques de présentation (une par école).

**M. CHASSAIGNE.-** S'il n'y a plus de question ou d'observation, nous allons procéder au vote.

- ♦ Qui vote contre ? (1 voix)
- ♦ Qui s'abstient ? (1 voix)

**La délibération n°95 est adoptée à la majorité.**

## **25. Délibération n°96-06-2014 : Périmètre scolaire : modifications**

Rapporteur : Mme Christine MONTAGNON

**Mme MONTAGNON.-** Cette délibération concerne la modification du périmètre scolaire qui est du ressort de la commune dans la mesure où la commune a plusieurs écoles publiques.

Au regard notamment de la fermeture de classe, qui est intervenue en mai 2014, mais également des nouveaux logements qui sont en cours d'attribution, nous proposons de modifier le périmètre scolaire afin d'intégrer un nouveau quartier, qui était précédemment sur le périmètre de Beudonnat et qui rejoindra le périmètre de Vercingétorix, qui comprend le quartier des Rivaux, donc la rue des Rivaux, la totalité de la rue Jean Noëllet et une partie de la rue du Docteur Casati, ceci afin de rééquilibrer les effectifs dans les écoles.

Cette délibération vaudra à partir de la rentrée scolaire 2014-2015 et pour les années suivantes, sauf si, entre-temps, de nouveaux programmes immobiliers ou des effectifs déséquilibrés dans les écoles justifient de revoir ce périmètre.

Y a-t-il des questions ?

**M. CASILDAS.-** Nous nous associons pleinement aux démarches que vous entreprenez pour sauver la classe à Vercingétorix. Lorsque vous nous avez proposé le vœu, nous l'avons voté sans retenue et nous voterons sans retenue la délibération de ce soir.

Cependant, je voulais faire une remarque et émettre une petite alerte sur la méthode. Redécouper les périmètres est une chose que je comprends compte tenu de l'urgence de la situation. Je voudrais juste signaler qu'il ne faudrait pas qu'on déshabille Pierre pour habiller Paul. Il ne faudrait pas qu'on ait à faire la même chose dans le sens inverse l'année prochaine car on sera en risque sur Beudonnat. On doit maintenant s'atteler à trouver des solutions plus pérennes que celle-là.

**M. LE MAIRE.-** Merci, Monsieur CASILDAS. Cette remarque est tout à fait pertinente, mais ce n'est pas une délibération de circonstance. Il y a plusieurs années que nous réfléchissons à cette modification du périmètre scolaire. Par exemple, il faut savoir que les enfants qui habitaient rue Vercingétorix, y compris du côté du Gidon, devaient aller à Beudonnat. C'était une aberration. Nous profitons aussi des créations de nouveaux logements pour équilibrer, mais l'équilibre général sera là après cette délibération.

Un mot, puisque vous l'avez dit aussi, sur l'école maternelle Vercingétorix. Je voudrais en profiter pour alerter à nouveau le Conseil Municipal et les personnes qui sont dans la salle. Malheureusement, la presse n'est pas là ce soir, mais elle s'en est fait les échos à plusieurs reprises. Je voudrais redire que la municipalité soutient sans réserve l'action des parents d'élèves. Je félicite aussi bien la fédération FCPE que l'ALPE pour avoir mobilisé les parents sur le marché dominical à plusieurs reprises et avoir fait passer 1 300 signatures. C'est beaucoup. Je vous félicite. Nous avons fait passer à l'Inspecteur d'Académie une lettre envoyée par l'adjointe qui

relaie vos signatures. Je ne sais pas si elle est en ligne.

Sachez que la municipalité fera tout pour que cette classe soit réouverte. Il y a une procédure. Il paraît que c'est très difficile à rouvrir. Je peux vous garantir que je mettrai tout mon poids de premier magistrat de cette commune. Je sais que tout le monde autour de la table est d'accord pour que cette classe soit rouverte et elle le sera, d'autant plus que nous avons recensé que les inscriptions montent. Il n'est pas question que cette classe soit fermée, il n'est pas question que les enseignants travaillent avec 33 élèves dans les classes de maternelle. J'ai demandé à l'Inspecteur d'Académie depuis quand il n'avait pas enseigné et s'il était capable d'enseigner devant 33 élèves de maternelle.

Je le dis haut et fort – j'espère que ce sera relayé dans la population – la municipalité se mettra en travers de cette décision, y compris physiquement le jour de la rentrée scolaire. Je vous invite tous. Si la classe n'est pas rétablie, nous resterons figés aux côtés des parents d'élèves pour soutenir leur action.

**Mme MONTAGNON.-** Y a-t-il d'autres questions ? (*Néant*)

Il reste à procéder au vote.

- ◆ Qui vote contre ? (*Néant*)
- ◆ Qui s'abstient ? (*Néant*)

***La délibération n°96 est adoptée à l'unanimité.***

***26. Délibération n°97-06-2014 : Modification du règlement intérieur du multi-accueil municipal***

Rapporteur : M. Michel CHAZOULE

**M. CHAZOULE.-** Bonsoir. Cette délibération a pour but de modifier le règlement intérieur du multi-accueil municipal pour le mettre en adéquation avec la réalité.

Les faits importants de ce règlement sont :

- l'extension de l'agrément à 35 places à compter du 1<sup>er</sup> septembre ;
- la modification du tableau du personnel relatif au nouvel agrément ;
- la mise en place des trois jours de carence dans le système de facturation pour enfant malade et présentation d'un certificat médical ;
- la possibilité pour les familles de régler les prestations de garde à l'aide des Chèques Emploi Service Universels.

Ces modifications sont apportées aujourd'hui parce que, depuis maintenant un an que le PPE est ouvert, ce sont des modifications qu'il fallait apporter.

Avez-vous des questions ?

**Mme LOZANO.-** Ce n'est pas une question pour tout de suite. Je crois que cela fera un an en septembre que la structure sera ouverte.

**M. CHAZOULE.-** Octobre.

**Mme LOZANO.-** Vous y avez certainement pensé, mais je pense qu'il faudra faire une présentation du bilan sur la première année. On parlait un peu sans savoir où on allait au niveau du fonctionnement, au niveau des aides que l'on allait avoir, donc il serait bien d'avoir une présentation en Conseil Municipal en octobre, novembre ou décembre.

**M. LE MAIRE.-** Je peux vous dire que je fais le bilan tous les matins en venant à pied de la rue Roger Astier, où j'habite, jusqu'à la mairie. Quand je vois le sourire des parents, des enfants, et que la Direction Générale me fait part des entretiens quasi-journaliers en mairie ou au Pôle Petite Enfance, je crois que la création de ce Pôle Petite Enfance est un succès qui dépasse même ce que nous attendions. Nous ferons bien entendu le bilan au bout d'un an, mais je crois pouvoir vous dire que ce sont les parents eux-mêmes et les familles elles-mêmes qui le font et nous ne pouvons que nous en réjouir.

**M. CHAZOULE.-** S'il n'y a pas d'autre observation ou question, nous allons passer au vote.

- ♦ Qui est contre ? (*Néant*)
- ♦ Qui s'abstient ? (*Néant*)

**La délibération n°97 est adoptée à l'unanimité.**

#### **IV - Intercommunalité**

##### **27. Délibération n°98-06-2014 : Clermont Communauté : modification statutaire de Clermont Communauté – Composition du bureau**

*Rapporteur : M. le Maire*

**M. LE MAIRE.-** Il faut savoir que lors du mandat précédent (2008-2014), le bureau de Clermont Communauté était composé du Président, des Vice-Présidents et des cinq Maires qui n'étaient pas Vice-Présidents. Le nouveau Président de Clermont Communauté a souhaité modifier le statut de ce bureau en rajoutant que le bureau est composé du Président, d'un ou des Vice-Présidents et éventuellement d'autres membres.

Nous sommes concernés à Aubière puisque, comme vous le savez – je vous l'ai dit – je ne suis plus conseiller communautaire et Vice-Président, bien qu'on me l'ait proposé, pour ne pas cumuler ; c'est Laurent GILLIET et Martine BELLEROSE qui sont conseillers communautaires, mais Laurent GILLIET est membre de ce bureau, il n'est pas Vice-Président.

C'est simplement pour permettre l'ouverture du bureau à des non Vice-Présidents que le Président de Clermont Communauté, Olivier BIANCHI, vous propose cette modification statutaire. Je pense que vous n'y verrez pas d'inconvénient, d'autant plus que politiquement parlant, Sylvain, les choses ont été rééquilibrées au sein de cette communauté d'agglomérations.

**Mme LOZANO.-** Pour moi, les choses ne sont pas aussi claires, mais je n'ai peut-être pas tout compris, je n'ai peut-être pas tout lu. J'avais lu qu'il y avait un règlement du CGCT qui réglementait le fonctionnement et il y avait notamment un article qui disait que le bureau d'une EPCI ne pouvait pas comprendre plus de 15 membres. Je ne suis pas juriste, j'ai juste relu l'article et je n'ai pas vu où il était indiqué que le bureau pouvait avoir plus de 15 membres.

En revanche, j'ai bien lu l'article 6 des statuts de Clermont Communauté dans lequel il est indiqué qu'il peut y avoir un représentant de chaque commune dans le bureau de Clermont Communauté, donc 21 représentants.

Ensuite, ma question est : à combien cette délibération va-t-elle permettre de fixer le nombre de membres du bureau de Clermont Communauté ? Ce n'est pas écrit. Pour moi, c'est un peu flou et je n'ai pas les éléments d'information.

**M. LE MAIRE.-** Il y a 21 membres dans le bureau de Clermont Communauté et les 21 communes de l'agglomération sont représentées. Le seul Maire qui ne soit pas membre du bureau est moi, à ma demande, et je suis remplacé par Laurent GILLIET. Il y a une unanimité, toutes tendances confondues – je suppose que cela va être confirmé par Sylvain CASILDAS – pour la composition de ce bureau. Cela n'a pas été le cas lors du mandat précédent et je suis le premier à l'avoir regretté. Toutes les communes et toutes les tendances politiques sont représentées. Je crois qu'il ne faut pas aller chercher d'histoire ailleurs. Il y a 21 membres et toutes les communes sont représentées. Que demande le peuple ?

**M. CASILDAS.-** Je vais peut-être vous décevoir, Monsieur le Maire. Vous me parlez de politique, mais je veux simplement vous parler des intérêts de ma commune. Effectivement, après la campagne électorale, vous avez souhaité démissionner de votre mandat de conseiller communautaire et de la vice-présidence à laquelle vous auriez pu prétendre, comme tous les maires réélus de l'agglomération, gauche et droite confondues. Au cours de la campagne, vous n'avez pas souhaité dire que vous feriez cela une fois élu. C'est un peu dommage. Je pense que les Aubiérais auraient mérité un peu de transparence de ce point de vue.

Après, je ne mets pas en cause la qualité du travail de nos collègues Martine BELLEROSE et Laurent GILLIET, en particulier de Laurent GILLIET parce qu'il est concerné en tant que membre du bureau, mais j'ai une question. Comment la commune d'Aubière va-t-elle faire alors que son Maire n'est plus Vice-Président, que son Maire n'est plus membre du bureau et comment va-t-elle obtenir les financements, en particulier pour l'ECP de 2014 à 2020, alors même que lorsque vous étiez Vice-Président, vous n'avez pas réussi à les obtenir ?

Je ne doute pas que Laurent GILLIET fera tout son possible pour obtenir ces financements, mais le poids d'un Maire Vice-Président n'est pas le même que celui d'un simple conseiller communautaire, vous en conviendrez. Encore une fois, ce n'est pas remettre en cause le travail de Laurent GILLIET à Clermont Communauté, d'autant plus qu'il a été retenu au SMTC de par ses fonctions à Clermont Communauté. J'ai juste la crainte qu'on accentue un peu plus le repli d'Aubière au sein de l'agglomération, qu'Aubière ne pèse plus et qu'elle n'ait plus la place qui lui revient au sein de l'agglomération.

À titre de comparaison, vous savez qu'à l'époque, Hubert TARRERIAS devait être deuxième Vice-Président de Clermont Communauté. Nous avons déjà perdu une place de conseiller communautaire, nous sommes passés à deux pour des raisons démographiques. Je ne vais pas m'étendre sur la question, mais vous êtes en partie responsables de cette baisse de la démographie. Aujourd'hui, la commune d'Aubière se retrouve au même niveau que la commune de Châteaugay. Encore une fois, ce n'est pas insulter la commune de Châteaugay, mais je ne pense pas que dans l'agglomération, la commune d'Aubière représente la même chose et ait le même poids que la commune de Châteaugay.

Je suis désolé, mais je trouve que là-dessus, vous traitez les choses un peu à la légère. Aubière mériterait d'être représentée au sein de l'agglomération par plus de poids et j'aurais souhaité, Monsieur le Maire, que vous soyez Vice-Président.

**M. LE MAIRE.-** Merci de l'honneur que vous me faites. D'abord, c'est sous-estimer la qualité des conseillers communautaires représentant la commune, en l'occurrence Laurent GILLIET et Martine BELLEROSE. Je pense que la commune d'Aubière est tout à fait bien représentée.

J'ai une connaissance assez complète du rôle des élus qui participent à Clermont Communauté et je crois pouvoir dire que même si les cinq Maires de droite avaient été exclus – et je partage le mot « exclus » avec eux – de la vice-présidence au premier mandat, leurs communes d'Orcines, de Chamalières, du Cendre, de Durtol et de Royat n'en ont pas pâti, bien au contraire, puisque toutes les réalisations (ECP, etc.) ont été réalisées, bien qu'ils ne faisaient pas partie de Clermont Communauté.

Il fallait bien que vous trouviez quelque chose et que vous alimentiez un débat politique. C'est de bonne guerre. Cela permet au public de voir où est l'opposition et où est la majorité.

Concernant l'ECP, ce n'est absolument pas du fait de la municipalité. Vous avez fait courir le bruit pendant la campagne électorale que la municipalité d'Aubière allait perdre les 1 650 000 € qui étaient promis à l'édification de l'ECP d'Aubière. C'était un débat tout à fait tronqué puisque – et je vous l'ai déjà dit lors de la dernière réunion publique de la campagne électorale – j'ai un courrier, que nous pourrions d'ailleurs faire passer, du dernier Président de Clermont Communauté, Serge GODARD, par lequel il engageait la future assemblée, celle qui est présidée aujourd'hui par Olivier BIANCHI, sur ces deux ECP qui n'ont pas été réalisés sur la commune de Durtol, avec un Maire de droite qui n'avait absolument aucun projet, et sur celle d'Aubière, où nous avons le projet mais nous avons des difficultés pour l'implantation de ce projet.

Nous avons deux possibilités d'implanter l'ECP, la première étant sur la plaine Bourzac. Nous avons reçu, pas plus tard qu'aujourd'hui, la carte d'aléa d'inondation sur la commune. Aujourd'hui même, j'ai reçu un cadre de la préfecture qui est venu nous présenter les nouveaux aléas et c'est public à partir d'aujourd'hui. Nous avons une deuxième possibilité pour implanter l'ECP, qui sera probablement celle-ci, mais il y aura toute une mise en marche de démocratie participative avec les Aubiérais, et elle sera probablement implantée sur la zone de la CRS 48, sur la partie que nous sommes sûrs d'avoir aujourd'hui parce que pour la deuxième, nous ne savons pas. En effet, encore aujourd'hui, j'ai signé une lettre à la préfecture pour demander un rendez-vous à la police afin de discuter de l'achat du terrain en amont.

Pour résumer, ma présence n'est pas indispensable et je suis assez fier de dire que je ne suis pas un « cumulard » en matière ni de fonctions ni d'indemnités. Je n'ai pas annoncé cela à la population parce que je ne le savais pas à l'époque, mais je crois que pour plus d'efficacité, il vaut mieux se consacrer complètement à sa fonction de Maire. Je sais que Martine BELLEROSE et Laurent GILLIET feront certainement mieux que moi parce que je ne suis pas un surhomme. J'invite d'ailleurs tous les élus, quel que soit leur bord, à faire de même. Certains avaient dit : « On n'ira pas » et ils y sont allés. Une fois les élections terminées, j'ai dit : « Je n'y vais pas. » On m'a sollicité pour que je sois Vice-Président, mais je suis persuadé que la commune d'Aubière n'en pâtira pas, d'autant que – vous ne l'avez pas dit parce que vous ne le savez pas, Sylvain – le Président Olivier BIANCHI m'a appelé il y a quelques jours pour me dire : « De toute façon, tu seras invité au bureau. » Je serai invité au bureau à chaque fois que je le souhaiterai, donc la municipalité d'Aubière ne pâtira pas de l'absence de mon titre de Vice-Président, que je n'ai pas souhaité avoir pour ce mandat.

**M. CASILDAS.-** Je suis ravi que vous entreteniez d'excellents rapports avec Olivier BIANCHI. Quant à la question du poids que vous avez, je préférerais que vous regardiez un

ECP construit plutôt qu'un courrier qui vous promette un ECP.

Pour répondre à votre remarque sur la politique politicienne, je n'ai jamais abordé la couleur politique. C'est vous qui avez abordé le sujet. Au risque de vous décevoir, je préférerais voir ma commune bien représentée à Clermont Communauté plutôt que ma couleur politique.

**M. LE MAIRE.-** Pour clore cette discussion, encore une fois, vous estimez que les représentants ne sont pas suffisamment compétents. Je donne la parole à Laurent GILLIET.

**M. GILLIET.-** Ce n'est pas sur cette thématique que je voulais intervenir, sur la compétence présumée de telle ou telle personne, mais plutôt pour apporter des précisions chiffrées concernant la question de Nicole LOZANO. Le nombre de personnes qui siègent au bureau n'est pas défini dans l'article du CGCT, c'est le nombre de Vice-Présidents, le chiffre de 15 maximum. Pour Clermont Communauté, c'est 14 et le nombre de personnes siégeant au bureau est de 26 : les 21 communes plus cinq Vice-Présidents qui ne sont pas Maires. Sont donc représentés 21 communes plus 5 Vice-Présidents des communes de Cournon et de Clermont-Ferrand.

Voilà les éléments factuels et précis.

Autre élément pour dire que ne nous sommes, certes, que deux conseillers communautaires, mais certains conseillers municipaux siègent également dans les commissions au sein de Clermont Communauté puisque cette faculté a été ouverte, ce qui atteste de la représentation de la ville d'Aubière au sein de Clermont Communauté.

**M. CASILDAS.-** Ils ne votent pas.

**M. GILLIET.-** Non, mais ils peuvent participer au débat.

**Mme LOZANO.-** J'avais bien raison de m'interroger et j'avais bien compris quand on disait qu'on voulait changer la règle. Je trouve dommage que cela n'ait pas été expliqué tout simplement, comme tu viens de le faire. Vous voulez passer à 26, il y a certainement des raisons pour le faire. J'espère que vous travaillerez tout aussi efficacement à 26 qu'à 21. Cela ne me pose pas de problème.

**M. SOULIGNAC.-** Je veux juste réagir sur le fait que nous serions responsables de la baisse par rapport au seuil des 10 000 habitants. C'est faux, tout simplement parce qu'il y a une dynamique nationale qui existe, qui veut que par résidence principale, il y a de moins en moins de personnes. Vous savez qu'il y a beaucoup de facteurs sociologiques et familiaux qui expliquent cela. Quand on ne construit pas, la population baisse et on le constate dans toutes les communes de l'agglomération. Il y avait un rythme de 50 résidences principales qui date du mandat de M. TARRERIAS jusqu'en 2011 et nous sommes passés de 50 à 100 à partir de 2011.

À chaque fois qu'on dira une contre-vérité, celle-ci en particulier, je réagirai, quitte à me répéter.

**M. LE MAIRE.-** Sur la diminution du nombre de représentants de la commune d'Aubière, le passage de trois à deux, nous n'avons pas eu l'aide des élus camarades de Mme LOZANO en son temps, l'année dernière. Nous pouvons ressortir la délibération, il y a eu des abstentions. D'ailleurs, ceux qui étaient à l'initiative à Clermont Communauté auraient pu se dispenser de faire réduire pour Aubière plusieurs élus qui étaient à l'initiative de cela. Aujourd'hui, ils ne sont plus dans la majorité. Ils ont perdu dans leur commune, donc ils auraient mieux fait de s'occuper de leur commune. Ce n'est pas grave, c'est pour l'anecdote.

Nous passons au vote de cette délibération, après ce débat très riche. Est-ce que vous êtes d'accord pour approuver cette modification statutaire de Clermont Communauté ?

- ♣ Y a-t-il des abstentions ? (*Néant*)
- ♣ Des votes contre ? (*6 voix*)

***La délibération n°98 est adoptée à la majorité.***

**28. Délibération n°99-06-2014 : Clermont Communauté : Commission Intercommunale des Impôts Directs – Désignation de deux candidats commissaires**

Rapporteur : Mme Josette LUCARD

**Mme LUCARD.-** Clermont Communauté nous demande de désigner deux candidats pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs. Suite aux nouvelles élections, les nouvelles instances municipales doivent renouveler leurs propositions de désignation des membres de cette Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Cette commission, qui se substitue à la Commission Communale des Impôts Directs en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, biens divers, établissements industriels, est composée du Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ou de son Vice-Président et de 10 commissaires, dont un est domicilié hors du périmètre de l'EPCI.

Suite à la proposition des candidats par le conseil communautaire, puisque chaque commune doit désigner deux candidats, les 20 commissaires et leurs suppléants seront désignés par le Directeur régional des finances publiques. C'est peut-être compliqué, mais il y a 21 communes dans l'agglomération, chaque commune va désigner ses deux candidats et ce sera le Directeur régional qui désignera les 20 commissaires et les 20 suppléants.

Afin de permettre la mise en place de cette commission et afin qu'elle soit opérationnelle, nous devons désigner des personnes en qualité de commissaires pour la commune d'Aubière. Nous allons vous faire deux propositions parce que le candidat domicilié hors du périmètre de Clermont ne nous concerne pas. Nous avons eu une information dans l'après-midi, ou il y a quelques jours, disant qu'ils ont trouvé parce qu'il était un peu compliqué de trouver un candidat hors du périmètre de Clermont Communauté et qui paye des impôts sur Aubière.

En premier candidat, nous vous proposons Florent GUITTON et nous faisons appel à l'opposition pour savoir s'ils veulent proposer un candidat à cette Commission Intercommunale des Impôts Directs.

**M. CASILDAS.-** Malheureusement, si la majorité, avec les moyens de la mairie, n'y arrive pas, je ne vois pas comment l'opposition peut y arriver.

**Mme LUCARD.-** Nous ouvrons la porte. C'est tout.

**M. CASILDAS.-** Merci de l'ouvrir.

**Mme LUCARD.-** Vous n'avez pas de candidat ?

**M. CASILDAS.-** Non.



**Mme LUCARD.-** Le second candidat est Didier SALDO. Je vous propose de voter.

- ◆ Qui est contre ces propositions ? (*Néant*)
- ◆ Qui s'abstient ? (*Néant*)

**La délibération n°99 est adoptée à l'unanimité.**

## **V - Environnement - Cadre de vie**

### **29. Délibération n°100-06-2014 : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**

**Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC**

**M. SOULIGNAC.-** Je vais présenter un document un peu technique qui s'appelle le SAGE. C'est le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux. C'est un document qui va décrire des enjeux par rapport à la problématique de l'eau mais de façon très large. On raisonne au niveau d'un bassin-versant. Le bassin-versant est l'endroit où s'écoule l'eau, donc c'est évidemment lié à la rivière, et c'est l'Allier. On est dans le bassin-versant Allier Aval.

Il y a un comité local de l'eau qui se réunit, qui comporte un certain nombre d'élus, des représentants d'associations, des administrations, et qui élabore un projet. Ce projet doit être cohérent avec ce qu'on appelle un SDAGE, c'est-à-dire le Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion des Eaux, qui est pris au niveau du bassin-versant Loire Bretagne. C'est le bassin géré par l'agence.

On décline à un niveau local – on va en gros de Brioude jusqu'à Nevers – un certain nombre d'enjeux et avec des objectifs, tout cela pour permettre de financer des priorités, sachant que dans la gouvernance et en matière de gestion de projets, le SAGE n'a pas de personnalité morale, la commission locale de l'eau n'a pas de personnalité morale. C'est donc un établissement public qui peut porter le SAGE. Bien évidemment, le financement est apporté en grande partie par l'agence de l'eau Loire Bretagne. C'est aussi une manière de débattre des projets prioritaires, des grandes caractéristiques, des grands enjeux qui permettront de définir des projets prioritaires.

Il vous est demandé d'approuver ce SAGE. C'est la réglementation. Toutes les communes doivent le faire. Qui a des commentaires ? (*Néant*)

Nous allons passer au vote. J'espère que vous l'avez tous lu.

- ◆ Qui vote contre ? (*Néant*)
- ◆ Qui s'abstient ? (*Néant*)

**La délibération n°100 est adoptée à l'unanimité.**

### **30. Délibération n°101-06-2014 : Urbanisme – Travaux de ravalement de façade**

**Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC**

**M. SOULIGNAC.**- Nous allons tout d'abord parler des travaux de ravalement de façade. Il y a eu une mesure de simplification des autorisations d'urbanisme. Avant, quand on faisait un ravalement de façade, il y avait une déclaration à faire. C'est une déclaration qui était envoyée à la mairie pour validation. Il est proposé, pour simplifier les procédures administratives, de ne plus envoyer ces déclarations pour ravalement de façade. Cependant, le législateur a prévu que la commune pouvait délibérer pour qu'un secteur donné dans la commune, ou la totalité, puisse faire l'objet d'une continuité quant à cette possibilité de déposer une déclaration.

Vous savez qu'avec le PACT ARIM, nous avons la démarche de favoriser les ravalements de façade, d'aider en termes techniques, en termes de qualité de façade, ceux qui sont intéressés pour rénover leurs façades, en particulier un coloriste qui vient, qui peuvent apporter un conseil technique devant chaque façade qui fait l'objet d'un projet, évidemment à la demande du propriétaire. Par ailleurs, nous accompagnons financièrement aussi ces ravalements de façade.

Il semble cohérent de dire que dans le secteur où on investit financièrement mais aussi en matière d'aide à la conception de la façade, il serait dommage de ne pas avoir une démarche de déclaration. Cette zone dans laquelle nous aidons pour le ravalement de façade est dans le centre-ville. C'est là que les façades sont en continuité les unes avec les autres, en alignement de rue. C'est proposé dans ce qu'on appelle la zone UD dans un PLU. Cela correspond à tout le centre-ville ancien, le bâti ancien. Sur la carte, vous pouvez voir jusqu'où cela va. Cela va jusqu'à la rue Saint-Vincent, jusqu'à la rue du Docteur Casati. Vous savez qu'il y a un petit bout qui traverse la rue des Foisses. Sinon, on va de l'autre côté jusqu'à la rue Chambon, jusqu'au cimetière et jusqu'à la rue Vercingétorix.

J'espère que j'ai été clair. L'idée est de bien maintenir cette procédure mais uniquement dans ce secteur, qui fait l'objet d'un investissement de la commune.

Y a-t-il des réactions ? (*Néant*)

Nous allons procéder au vote.

♣ Qui est contre ? (*Néant*)

♣ Qui s'abstient ? (*Néant*)

***La délibération n°101 est adoptée à l'unanimité.***

***31. Délibération n°102-06-2014 : Procédure d'incorporation dans le domaine public des voies privées – Lotissement « Les Hameaux du Pourliat » impasse et rue des Mésanges***

***32. Délibération n°103-06-2014 : Procédure d'incorporation dans le domaine public des voies privées – Lotissement « Les Louisianes » allée Claude Debussy***

*Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC*

**M. SOULIGNAC.**- Je vais faire un petit laïus sur deux délibérations qui sont très proches puisqu'elles concernent l'incorporation dans le domaine public de voies privées de deux lotissements. Comme les procédures sont les mêmes, le discours sera le même pour les deux délibérations.

Nous allons déjà vous présenter les lotissements en cause.

Il y a le premier lotissement, qui s'appelle Les Hameaux du Pourliat, qui se trouve rue des Mésanges, entre la rue Clovis Chirin et la rue Nestor Perret. Cela représente une petite trentaine de résidences. Nous avons fait un règlement pour l'incorporation dans le domaine public des voies privées. Toutes ne peuvent pas être intégrées. Il faut qu'il y ait un intérêt communal à cela. Là, on a la possibilité d'aller d'une rue publique à une autre rue publique à travers le lotissement privé.

La procédure consiste, avant toutes choses, en un accord de tous les résidents. S'il manque un résident, on ne peut pas faire ce transfert. C'est pour des raisons juridiques. Ensuite, on fait l'expertise des travaux à faire, sachant que les travaux sont à la charge des résidents. Tout ce qui passe dans le domaine public est de très bonne qualité puisque cela a fait l'objet d'une évaluation et de travaux, s'il y avait besoin de faire des compléments de travaux. Cela concerne évidemment la voirie mais aussi les luminaires, l'assainissement, tous les problèmes d'accessibilité.

Pour le Hameau des Pourliats, nous avons mis les luminaires aux normes parce que c'étaient des boules qui éclairent le ciel et qui ne seront plus autorisées à partir de 2015. Il y avait le problème de l'accessibilité que nous avons réglé en faisant une zone de rencontre qui permet de hiérarchiser les déplacements et les personnes à mobilité réduite ont le droit de se déplacer sur la chaussée. C'est comme dans le centre-ville.

Nous acquérons une parcelle en cadastré, mais elle couvre plus que la voirie, donc nous récupérons aussi des terrains qui sont intéressants. C'est une bande qui longe la rue des Mésanges mais qui pourra, si nous arrivons à faire un échange, permettre de créer aussi quelques résidences principales supplémentaires. Ce terrain nous appartiendra dorénavant, si vous votez la délibération.

Nous allons passer au lotissement des Louisianes, puisqu'on est dans le même esprit, qui se trouve allée Claude Debussy. On se trouve derrière la grande surface Auchan. On est sur la rue du Pré Long. Ici, on a deux espaces : un espace qui est déjà passé dans le domaine public, qui est en bas de l'image, et un espace qui était encore dans le domaine privé. Il n'y avait pas de raison qu'il ne passe pas dans le domaine public, en sachant qu'il y a aussi des liens avec l'environnement autour, en particulier vers la plaine du Bourzac, où il y a des espaces de circulation.

Ce sont deux délibérations, mais c'est le même principe, la même mécanique. Nous avons déjà passé pas mal de délibérations. C'est la délibération ultime. Pour les Louisianes, il n'y a pas de terrain à récupérer, si ce n'est la voirie.

Y a-t-il des commentaires ou des questions ? *(Néant)*

Nous allons passer au vote.

- ◆ Pour les Hameaux du Pourliat, qui vote contre ? *(Néant)*
- ◆ Qui s'abstient ? *(Néant)*

***La délibération n°102 est adoptée à l'unanimité.***

Pour le lotissement des Louisianes, même délibération.

**Mme FORTIN.-** Je ne participe pas au vote étant donné que je suis la Présidente du lotissement des Louisianes.

**M. SOULIGNAC.-** Nous votons.

- ◆ Qui est contre ? (*Néant*)
- ◆ Qui s'abstient ? (*1 voix*)

***La délibération n°103 est adoptée à la majorité.***

**33. Délibération n°104-06-2014 : Modification simplifiée n° 02 du Plan Local d'Urbanisme**

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

**M. SOULIGNAC.-** Nous allons passer du côté des Gravins. Nous sommes à proximité de l'avenue du Roussillon. Cela concerne deux parcelles. Pour ces deux parcelles, une erreur manifeste a été faite lors d'une modification de PLU. Un coup de crayon a tout simplement été mal tracé, ce qui a fait que deux parcelles, dont une construite, qui étaient dans un secteur à urbaniser (UG) ont été exclues et se sont retrouvées dans le secteur naturel. Ce n'était évidemment pas du tout cohérent. C'était manifestement une erreur, d'autant plus qu'il y avait déjà une maison.

Il a fallu faire toute une procédure pour reprendre ce point précis, c'est-à-dire faire une enquête publique. Tout un dispositif a été mis en place. Nous arrivons au terme de cette démarche. Le Maire :

- vous propose d'approuver le dossier de modification simplifiée n° 02 du PLU. Le document reste consultable au service technique de la mairie ;
- s'engage à ce que la présente délibération fasse l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et d'une mention dans un journal. Vous voyez que c'est très cadré. Ce sera publié au recueil des actes administratifs ;
- propose que le Plan Local d'Urbanisme modifié sera tenu à disposition du public à la mairie d'Aubière et à la Préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture ;
- propose que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission et réception en Préfecture.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Nous allons passer au vote.

- ◆ Qui est contre ? (*Néant*)
- ◆ Qui s'abstient ? (*Néant*)

***La délibération n°104 est adoptée à l'unanimité.***

**34. Délibération n°105-06-2014 : Rachat d'immeubles par EPF-SMAF – Parcelle BE 34**

**35. Délibération n°106-06-2014 : Cession foncière – Parcelle BE 34**

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

**M. SOULIGNAC.-** Il y a deux délibérations, mais elles concernent une et même parcelle que nous avons acquise. Plus précisément, et c'est cela qui justifie le fait qu'il y a deux délibérations, c'est l'EPF-SMAF qui acquiert les parcelles pour la commune.

Cette parcelle se situe rue Roger Maërte. Vous voyez que dans un secteur pavillonnaire, il y a un espace qui n'est pas construit. Ce n'était pas l'ensemble de cette parcelle qui avait été acheté. C'est une bande qui est très étroite – je crois qu'elle fait quelques mètres – qui avait été préemptée.

Ce projet, qui était prévu pour des logements sociaux, s'avère être très compliqué à monter. On va dire que ce n'est pas une priorité. En revanche, il y a un projet de construction de résidence qui existe. Nous considérons qu'il vaut mieux laisser partir ce projet vers une résidence privée plutôt que de dépenser beaucoup d'énergie et de temps pour réaliser des logements alors qu'il y a d'autres projets majeurs qui demandent aussi beaucoup d'investissements. Il y a déjà un projet qui existe, donc nous voulons favoriser ce projet et permettre l'aboutissement rapide de la construction de cette résidence.

La première délibération consiste à dire que l'EPF-SMAF nous revend le terrain, sachant que nous en avons déjà payé une partie puisque je crois que c'est une participation sur 10 ans. Le prix de cession est de 47 000 €. Nous avons déjà versé 18 000 €. C'est ce que nous versons chaque année. Nous avons un solde restant de 28 000 €. Nous rachetons dans un premier temps la parcelle et, dans un deuxième temps, nous allons la céder pour 50 000 €. Vous voyez que nous ne perdons pas d'argent dans l'affaire puisque nous allons la vendre plus cher que nous l'avons achetée. Il y aura encore une autre étape après, à savoir d'enlever l'emplacement réservé.

Je vous propose de débattre de ces deux délibérations.

**M. CASILDAS.-** On a acheté, on revend. Pour un éclairage sur la page 336, je vois que cela nous avait quand même coûté 2 500 € en honoraires d'avocat. Je suppose que la ligne « EPF-SMAF Mombazet » correspondait à ce terrain ?

**M. SOULIGNAC.-** C'est exact. Vous avez vu aussi que nous vendons un peu plus cher, donc cela compense les honoraires d'avocat. Je m'attendais à la question.

Y a-t-il d'autres questions ? *(Néant)*

Je fais voter sur les deux délibérations.

- ◆ Qui est contre ? *(Néant)*
- ◆ Qui s'abstient ? *(Néant)*

**Les délibérations n°105 et n°106 sont adoptées à l'unanimité.**

### **36. Délibération n°107-06-2014 : Cession foncière – parcelles AT 285 et 286**

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

**M. SOULIGNAC.-** C'est aussi une cession de terrain. Ce sont deux maisons. Elles n'apparaissent peut-être pas précisément sur la photo qui est dans la délibération. Nous allons les voir. Elles sont dans le centre-ville, pas très loin de la mairie. Au bout de l'impasse Saint-Joseph, il y a deux maisons qui couvrent les parcelles cadastrales 285 et 286. Avant, elles étaient occupées par le petit théâtre de l'Artière. Il a déménagé, donc elles sont vacantes.

Nous n'avons pas de projet. Ce sont des maisons qui demandent une mise en valeur et beaucoup d'investissements. Les deux cumulées ont été évaluées par les Domaines à 40 000 €. Il y aurait un repreneur. Je le mets au conditionnel. La délibération n'est pas nominative. En gros, nous actons le fait que nous sommes d'accord pour vendre ces deux maisons, sachant que si l'acquéreur se désiste, nous en chercherons un autre et que les frais de notaire seront pris en charge par l'acquéreur.

Je rappelle que l'estimation est faite par les Domaines. Ce n'est pas nous qui l'estimons. C'est un service de l'État qui estime la valeur du patrimoine qu'on achète ou qu'on vend.

Y a-t-il des commentaires ou des questions ? (*Néant*)

- ◆ Qui vote contre ? (*Néant*)
- ◆ Qui s'abstient ? (*Néant*)

**La délibération n°107 est adoptée à l'unanimité.**

### **37. Délibération n°108-06-2014 : Cession foncière – une partie des parcelles AT 338 et 339**

Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC

**M. SOULIGNAC.-** Nous sommes aussi dans une cession foncière. C'est un projet moins simple que précédemment. On se situe sur une parcelle qui est en face de la mairie. C'est la façade qui fait face à la mairie. Je ne sais pas si vous voyez la crèche. On est rue Victor Hugo et on a un petit espace, une petite zone qui est plantée et qui nous a posé beaucoup de problèmes parce qu'il y a eu une multiplication d'insectes qui ont envahi les maisons périphériques. Ce sont des insectes coprophages, à savoir des insectes qui profitent du fait que les chiens ont besoin de se soulager. Ces insectes se retrouvaient dans les maisons, allaient sur les plafonds, tombaient sur les lits. Il y a eu une pullulation. J'arrête là, je pense que vous comprenez. C'est pour cela qu'il y a le grillage et qu'il y a la proposition d'un riverain d'acheter le terrain. Il nous a semblé que c'était une bonne idée et que cela permettait tout simplement d'occuper cet espace, d'autant plus que cela permettra d'améliorer et de valoriser le site.

La difficulté que nous avons concernait les limites. Quelles sont les limites ? Plusieurs questions se posaient. À droite, il y a une différence de nature de traitement des façades. La limite est au changement de traitement des façades. Je rappelle qu'il y a un container à verre, un petit espace public qui nécessite d'être conservé. En bordure de la rue Victor Hugo, il y a plusieurs problèmes. Il y a le parking et les panneaux électoraux qui viennent de temps en temps, qui ne

sont d'ailleurs pas accessibles, mais il se trouve que les places de trottoir devant sont assez profondes. Je ne sais pas si vous voyez les voitures par rapport aux profondeurs des places. Nous allons pouvoir les reculer, faire un trottoir et maintenir l'espace pour les panneaux électoraux.

On sera dans la continuité des toilettes. On a le même principe : un espace où vous avez un affichage, un petit trottoir et un espace de stationnement juste devant. On pourra déplacer les panneaux, mais cela nous a permis d'identifier la limite. Le problème était d'avoir une profondeur acceptable pour le riverain parce qu'il faut qu'il aménage. On est complètement dans l'alignement du mur où il y a ces panneaux. C'est la limite du côté des voitures.

L'autre limite que nous avons à définir était par rapport à l'entrée. Cela reste la rue du Verger. Vous voyez bien que vous avez un espace piéton, mais on ne sait pas de quoi l'avenir sera fait, donc on se disait qu'il fallait garder l'espace le plus large possible. Il pourrait y avoir une ouverture beaucoup plus large que celle qui existe. La limite sera dans la continuité de l'escalier. Il y a un escalier de l'autre côté – si vous allez sur place, vous comprendrez facilement – donc on ne sera pas exactement à la bordure du trottoir, on sera plus décalé au niveau de l'arbre.

Cette surface a été estimée aussi sur la base d'une estimation des Domaines à 60 € le mètre carré. Il y a une quarantaine de mètres carrés, donc c'est une somme de l'ordre de 1 500 €.

J'ai fini ma présentation. Y a-t-il des commentaires ou des questions ? (*Néant*)

Je passe au vote.

♣ Qui est contre ? (*Néant*)

♣ Qui s'abstient ? (*Néant*)

***La délibération n°108 est adoptée à l'unanimité.***

### ***38. Délibération n°109-06-2014 : Vente de terrains communaux situés dans la ZAC de Malmouche à la SAEM de la ville d'Aubière***

Rapporteur : M. Alain CHASSAIGNE

**M. CHASSAIGNE.-** C'est une délibération qui a été prise en 2013 et qui comportait une erreur. Il y a deux parcelles qui sont concernées, deux parcelles qui appartiennent encore à la ville et qui sont à vendre à la SAEM dans le cadre des opérations en cours. Sur la première ligne, on a une parcelle de 377 m<sup>2</sup> au prix de 6 786 €, pour laquelle il n'y a pas de problème. C'est la deuxième qui posait problème parce qu'il y avait une erreur de calcul. La parcelle de 655 m<sup>2</sup> au prix de 18 € le mètre carré, comme annoncé en haut de la délibération, ne fait pas 3 000 € mais 11 790 €.

C'est pour reprendre cette délibération qui est illégale parce qu'il y a une différence entre l'acte notarié et la délibération de 2013.

Y a-t-il des questions ?

**M. CASILDAS.-** Pas de question, juste une remarque concernant Malmouche. Je m'adresse au Maire parce qu'il n'était pas présent, mais lors de la Commission Urbanisme, notre collègue Alain CHASSAIGNE a proposé que nous fassions une réunion entre élus pour faire le point sur Malmouche. Il a proposé que nous l'étendions à tous les élus et pas uniquement aux élus

de la Commission Urbanisme. Je pense que c'est une bonne idée. Je fais donc la demande officielle pour que nous puissions avoir cette réunion entre nous.

**M. LE MAIRE.-** Si Alain CHASSAIGNE a cru bon de faire cette proposition, c'est qu'il avait mon parfait accord. Nous nous en étions entendus avant. Il est parfaitement dans sa délégation. Merci, Alain.

**Mme LOZANO.-** Je voudrais compléter ce dont nous avons parlé en Commission Urbanisme. Premièrement, je voudrais redire mon étonnement que cette délibération soit sur la première tranche du projet, donc il est dommage que tous les problèmes ne soient pas réglés.

Je voulais reprendre aussi le fait que nous avons demandé qu'une information soit faite sur Malmouche. Pour mémoire, en juin 2013, nous avons eu une réunion publique au cours de laquelle le projet nous avait été présenté. Lors de cette réunion, on nous avait dit que le permis de construire allait être déposé en juillet-août 2013 et on nous avait annoncé un début des travaux en septembre 2013. Pour le moment, rien n'est lancé.

J'avais une première interrogation : combien coûte à la commune tout ce retard pris ? De toute façon, je sais que cela coûte, ne serait-ce parce que ce sont des logements qui ne sont pas livrés et qui ne seront pas livrés en temps voulu. À plusieurs reprises, on a insisté sur le fait qu'il était important de construire à Aubière des logements pour amener de nouveaux résidents, avoir de nouveaux revenus au niveau des taxes d'habitation et taxes foncières. Il est également important que nous repassions au-dessus de la barre des 10 000 habitants, donc nous prenons du retard.

Cela m'amène à m'interroger sur la SAEM elle-même, sur son fonctionnement et pourquoi ce projet n'avance-t-il pas ? Nous avons eu des petits morceaux de réponse. Je pense qu'Alain CHASSAIGNE nous en fournira plus quand on fera une information générale sur ce projet Malmouche.

Cela dit, je m'interroge aussi sur l'avenir, sur les grands projets structurants qu'il faudra mettre en place. Je me demande – c'est une question que je pose, je n'ai absolument aucune réponse et aucune idée préconçue – s'il est judicieux de continuer avec la SAEM ? Est-ce qu'on pourrait envisager de s'en passer ? Ce sont des questions, des interrogations. Au vu de la situation actuelle, on ne peut que se poser ces questions et, bien sûr, ouvrir le débat tous ensemble pour essayer de trouver des solutions.

**M. CHASSAIGNE.-** Il est bien légitime de se poser des questions sur l'avancement puisque nous nous en posons aussi.

Au cours de la réunion à laquelle j'ai fait référence à la rentrée (en septembre, octobre), nous repasserons en revue tout ce qui a pu être fait au cours du mandat précédent. Le cahier des charges a été complètement rebâti pour tenir compte des questions d'insertion, de mixité, de performance énergétique et le souhait de faire une diversification additive d'habitats, ce qui n'existait pas dans le projet précédent.

Nous évoquerons les périodes dans lesquelles il y a eu des consultations des candidatures pour les offres pour bâtir un quartier.

Nous reviendrons sur l'organisation interne du groupement des opérateurs, qui n'a pas été simple puisque quand on a plusieurs opérateurs avec des logiques différentes, il y a des équilibres économiques à trouver entre les opérateurs. Il y a des partages des maîtrises d'ouvrage. La



gestion des espaces extérieurs a aussi posé question en disant : « Je vais en prendre, tu ne le prends pas, il faudrait que tu le prennes, etc. » Il y a un souci sur la cohérence d'un projet ensemble par le fait que nous avons plusieurs intervenants.

Je rappelle que les permis de construire ont été déposés et accordés en 2013, que la vente des terrains a eu lieu en décembre 2013, qu'actuellement les constructeurs sont en recherche d'économies au stade des avant-projets détaillés et que ce n'est qu'à partir de là que nous compléterons les aménagements de réseau et de voirie.

Vous voyez que nous ne sommes pas encore en phase de réalisation et nous le déplorons bien entendu autant que vous.

S'il n'y a pas d'autre question, nous allons pouvoir voter. C'était une délibération foncière.

- ◆ Y a-t-il des personnes qui sont contre ? (*Néant*)
- ◆ Y a-t-il des abstentions ? (*Néant*)

***La délibération n°109 est adoptée à l'unanimité.***

### **C - INFORMATIONS SUIVIES D'UNE DÉLIBÉRATION SANS VOTE**

***39. Délibération sans vote n°02-06-2014 : Décision prise dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales : Point sur les alinéas n° 04 et n° 16***

*Rapporteur : M. Vincent SOULIGNAC*

**M. SOULIGNAC.-** C'est une délibération sans vote, donc simplement une information qui est donnée au Conseil Municipal sur le montant des marchés. C'est très détaillé puisque nous avons tous les types de marchés par tranche, c'est-à-dire les marchés de services et les marchés de travaux, ainsi que les marchés de fournitures. Pour être complet, nous avons aussi les honoraires d'avocats de commune.

Je rappelle que c'est une délibération sans vote et qu'il y avait une erreur qui a été modifiée. Ce n'est pas par rapport aux documents mais par rapport aux délibérations que vous allez signer. Ce n'est pas « 10 000 € » mais « 5 000 € » en page 336, en bas à droite. Pour le total « remboursement SMACL », vous avez bien 5 000 €. C'est ce que vous signerez.

**M. CASILDAS.-** Même si la délibération n'appelle pas de vote, elle appelle néanmoins un commentaire, en particulier sur ces fameux honoraires d'avocats. Je ne reviens pas sur la remarque que j'ai pu faire tout à l'heure dans le contentieux EPF-SMAF Mombazet. On aurait pu faire l'économie des 1 500 € même si, au final, l'opération nous permet de gagner quand même de l'argent.

Je voudrais quand même rebondir sur la ligne « retrait de délégation ». Je sais que c'est une histoire ancienne, mais je regrette que des histoires de politique interne à la majorité de l'époque coûtent près de 3 000 € à la commune. L'argent des contribuables n'est pas fait pour régler des questions de politique de la majorité.

Le deuxième commentaire concerne la ligne PIMENTA. Là encore, en cumulé, on en est à près de 8 000 €. Pour remettre tout cela dans le contexte, PIMENTA est le nom de la personne qui

a lancé le projet d'une boulangerie à l'entrée de la rue du 4 septembre, côté Champvoisin. *A priori*, la mairie d'Aubière avait cru bon de lancer des procédures judiciaires contre cette personne, qui ont coûté 8 000 € et j'ai l'impression que ce sont 8 000 € dépensés pour rien puisque la construction est en train de se faire. C'est juste un regret qu'on ait gaspillé 8 000 € pour aboutir à rien du tout.

**M. LE MAIRE.-** Concernant PIMENTA, effectivement, nous avons intenté une action en justice, non pas contre M. PIMENTA mais contre l'emplacement sur lequel il a souhaité réaliser cette boulangerie. Nous avons effectivement perdu au Tribunal administratif et en appel. Bien sûr, on s'est remis à droit et il est en train de réaliser son projet.

Néanmoins, je persiste à exprimer publiquement mon désaccord concernant l'implantation de cette boulangerie avec cet emplacement. Je vous rappelle aussi que nous avons proposé à M. PIMENTA un autre emplacement dans la rue des Foisses, pour lequel il n'avait pas donné suite. Je persiste à penser – et je ne suis pas le seul – qu'une fois que cette boulangerie sera ouverte, elle va occasionner beaucoup de nuisances et de dysfonctionnements dans la circulation, dans le quartier. J'espère me tromper, mais je pense que ce sera le bazar dans ce quartier.

Nous aurons l'occasion d'en reparler et je ne pense pas qu'il s'agissait de gaspillage à notre initiative mais simplement d'une mesure de pertinence. Malheureusement, je pense que la situation future nous donnera raison parce que la situation accidentogène dans ce carrefour Pasteur, Champvoisin, les Foisses et rue du 4 septembre est réelle. Sans compter que – mais c'est un autre débat – les commerçants de la même catégorie le voient d'un mauvais œil, mais cela fait partie de la concurrence et nous n'avons pas à intervenir là-dessus. Je pense sincèrement que c'est un mauvais emplacement commercial.

Y a-t-il d'autres remarques là-dessus ?

**M. GILLIET.-** Juste une précision concernant les chiffres énoncés par Sylvain CASILDAS. Il a oublié de mentionner le fait que nous nous étions fait rembourser par la SMACL au titre de l'affaire « retrait de délégation » et que le coût net pour la commune n'a pas été de 3 000 € mais de 1 800 €.

**M. CASILDAS.-** Je veux bien rectifier mon chiffre, mais le principe reste le même : ce n'est pas aux impôts des Aubiérais de payer ce genre de procédure judiciaire.

**M. LE MAIRE.-** Je rappelle que l'opposition municipale d'alors n'a cessé de nous tenter des procès qu'elle a tous perdus. Là aussi, cela a engendré de la part de la municipalité, pour sa défense, un certain nombre de dépenses. Des délibérations avaient été contestées à la demande de l'opposition de l'époque. Vous n'étiez pas là, Sylvain CASILDAS, certes, mais c'étaient vos amis politiques qui en étaient à l'initiative.

Nous vivons à une époque de judiciarisation de la société. Je me souviens avoir eu des débats en « *off* » avec Hubert TARRERIAS et Pierre-Jean BARGNOUX, qui disaient que les premières années, en 1983, quand un administré leur faisait un procès, cela leur faisait mal au cœur, mais qu'en fin de mandat, au bout de 25 ans, ils étaient habitués.

Même si je ne suis pas Vice-Président, pour avoir des relations étroites avec tous les Maires de l'agglomération, je peux vous dire que ce n'est pas propre à Aubière. Aujourd'hui, dès qu'il y a un « pet » de travers, on fait un procès. Nous nous en dispenserions bien, mais c'est comme cela et nous n'avons pas la compétence sur tout pour éviter d'avoir recours à un conseil juridique.

Y a-t-il d'autres remarques sur cette délibération sans vote ? (*Néant*)

**40. Délibération sans vote n°03-06-2014 : Logidôme – Rapport d'activité 2012**

Rapporteur : M. le Maire

**M. LE MAIRE.**- Je suis convaincu que vous l'avez tous lu dans ses grandes lignes et même dans le détail. Est-ce que cela appelle des commentaires ? (*Néant*)

Si cela n'appelle pas de commentaire, nous arrivons à la fin du Conseil Municipal.

J'ai deux choses à vous dire. La première est que j'ai oublié tout à l'heure de vous demander quelque chose, mais comme aucun bras ne s'est levé, on peut supposer qu'il n'y avait pas de remarque : est-ce que vous êtes d'accord pour valider le compte rendu du Conseil Municipal du 24 avril puisque vous en avez connaissance dès qu'il est envoyé par la sténotypiste ? Puisque nous n'avons pas eu de remarque, je suppose qu'il est validé ? (*Néant*)

D'autre part, cela a été dit tout à l'heure, mais j'avais prévu de le dire en fin de Conseil Municipal, c'est effectivement le dernier Conseil Municipal auquel assiste Christiane SERRE, notre Directrice Générale des Services. Elle fait son dernier jour de travail demain. Il va sans dire que la municipalité va se séparer d'une excellente collaboratrice qui a fait valoir ses droits à la retraite. Elle avait même prolongé jusqu'au 31 juillet 2014 à ma demande pour faire le lien avec deux municipalités. En votre nom, je la remercie publiquement pour le travail accompli toutes ces nombreuses années. Pour les élus, un pot officiel aura lieu. Je n'ai pas la date exacte, mais ce sera à la rentrée, au mois d'octobre. Vous serez invités. Christiane, à combien de conseils municipaux avez-vous participé ? Elle ne peut pas me le dire. En tout cas, Christiane, nous vous remercions très sincèrement pour tout le travail accompli pour la collectivité.

*(Applaudissements)*

Le Conseil Municipal est terminé. Je vous souhaite de bonnes vacances et nous nous retrouvons pour le Conseil Municipal du 20 septembre. Bonsoir à tous.

*La séance est levée à 21 h 25.*